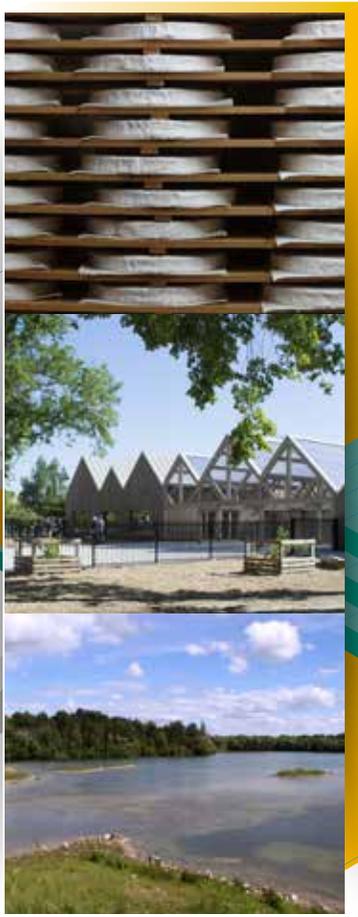
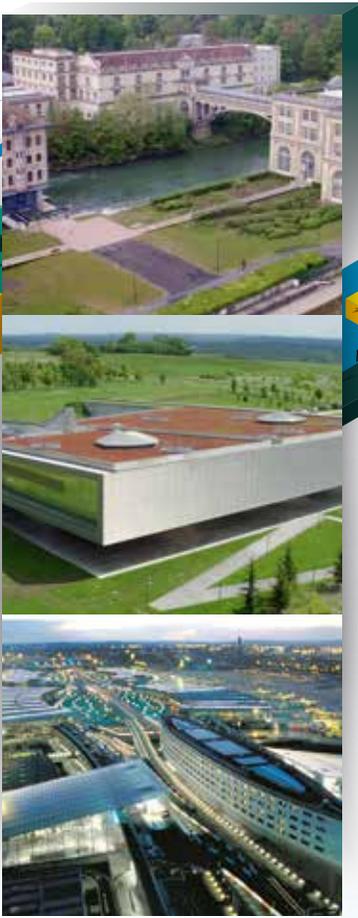


SEINE-ET-MARNE 2030

L'ÎLE-DE-FRANCE DES POSSIBLES

PROJETS DE TERRITOIRES

#



SEINE & MARNE
LE DÉPARTEMENT

REMERCIEMENTS

Ce troisième cahier thématique, consacré aux projets structurant les territoires départementaux, constitue le 4^e tome produit par le Département dans le cadre de la démarche du Livre blanc initié en 2016 « Seine-et-Marne 2030, l'Île-de-France des possibles ».

Sous le pilotage du président du Département, ce cahier a mobilisé le vice-président en charge de l'aménagement du territoire, des politiques contractuelles et de l'agriculture, et le vice-président en charge des routes, des transports et des mobilités, ainsi que le président de Seine-et-Marne Attractivité.

Il a été réalisé sous maîtrise d'ouvrage départementale, par une équipe projet animée par la Direction de l'aménagement et du développement du territoire, avec l'appui des cabinets d'études Stratéal, Calia Conseil et Campus Développement.

Le socle de ce travail repose sur des entretiens réalisés avec chaque Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) au second semestre 2019 (élus et techniciens). À l'occasion de séances de travail spécifiques, les élus départementaux ont pu faire part de leur vision sur les éléments saillant du document.

Ce travail a su mobiliser l'ensemble des directions et services départementaux, notamment les directions des routes, des transports, de l'eau, de l'environnement et de l'agriculture, des sports, de l'éducation, des solidarités, ainsi que les organismes associés du Département tels que Seine-et-Marne Attractivité ou le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, réunis au sein d'une équipe de travail transversale.

Enfin, un lien étroit a été fait avec les travaux du Conseil stratégique pour la croissance et le développement de la Seine-et-Marne et l'élaboration de la marque de territoire « Seine-et-Marne, Vivre en grand ! ».

Notre ambition : nous appuyer sur les territoires pour faire de la Seine-et-Marne un département de projets collectifs et durables, dans une approche globale et convergente, à la hauteur des besoins de ceux qui y vivent et la font vivre au quotidien



Chef de file des solidarités humaines et territoriales, le Département est avant tout le garant de la préservation et de l'unité du territoire, dont il a fait un axe stratégique prioritaire depuis 2015.

Dans un contexte législatif en perpétuelle mutation, marqué non seulement par les réformes territoriales (loi NOTRe, loi Maptam) qui ont conduit à des évolutions inédites du paysage institutionnel des collectivités, mais également par la diminution des dotations de l'État, le Conseil départemental a engagé, dès 2015, la nécessaire refonte d'une politique d'accompagnement des territoires jusqu'ici inadaptée aux besoins et aux réalités locales.

Une refonte guidée notamment par notre volonté d'accroître l'attractivité et le rayonnement du département, dont le développement va de pair avec celui de ses villes et villages. Car l'investissement public, source d'activité et d'emploi à l'échelle départementale, permet également de répondre aux besoins quotidiens des habitants, en améliorant leur cadre de vie, en développant le sport, l'éducation et la culture, en modernisant les infrastructures et équipements, en renforçant l'offre de santé et de mobilité ou encore en développant l'attractivité touristique.

Dans cette optique, notre Département s'est investi dès 2015 en faveur d'un partenariat renouvelé et simplifié avec les communes et intercommunalités, pour les accompagner dans leurs projets d'investissements et de développement, à travers notamment la mise en œuvre d'une politique contractuelle simplifiée, innovante et adaptée aux territoires.

Premier partenaire des collectivités, le Département se positionne et assume pleinement son rôle d'ensemblier et de stratège du territoire, qu'il a su incarner et formaliser en 2017 dans le Livre blanc « Seine-et-Marne 2030 : l'Île-de-France des possibles ». Cette feuille de route prospective et opérationnelle a dessiné les grands défis de la Seine-et-Marne de demain en s'appuyant sur la diversité, les atouts et la richesse de ses territoires, et proposé des orientations stratégiques en faveur d'un département innovant, attractif, dynamique et solidaire.

Une feuille de route que nous souhaitons poursuivre à travers ce nouveau cahier thématique, qui dessine une ambition concrète : s'appuyer sur les territoires pour faire de la Seine-et-Marne un département de projets collectifs et durables, dans une approche globale et convergente, à la hauteur des besoins de ceux qui y vivent et la font vivre au quotidien, et au bénéfice de son attractivité et de son rayonnement.



Patrick SEPTIERS
Président du Département
de Seine-et-Marne

SOMMAIRE

INTRODUCTION	P. 6
AFFIRMER UNE ATTRACTIVITÉ ORIGINALE AU SEIN DE LA RÉGION MÉTROPOLE	P. 11
S'ENGAGER POUR LA VIE QUOTIDIENNE DES SEINE-ET-MARNAIS	P. 29
INNOVER EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE	P. 45
CONCLUSION ET PERSPECTIVES	P. 58

INTRODUCTION

Depuis près de cinq ans, le Département a engagé, aux côtés des forces vives du territoire et des collectivités partenaires, un ambitieux chantier de construction d'une vision prospective et globale du développement de la Seine-et-Marne.

Le Livre blanc « *Seine-et-Marne 2030, l'Île-de-France des possibles* » en a constitué l'étape fondatrice en posant des constats partagés et la définition de grandes orientations stratégiques. Depuis, deux « *cahiers thématiques* » (cahier Économie, Emploi et Formation et cahier Mobilités) ont été élaborés pour préciser ces orientations à travers des propositions opérationnelles.

Ces fondations sont complétées par d'autres documents de référence qui déclinent les grandes orientations politiques départementales dans ses différentes missions, tels que le schéma des formations, le schéma des solidarités ou le schéma départemental de la lecture publique.

Aujourd'hui, ce troisième cahier thématique consacré aux « *Projets de territoires* » poursuit cette même démarche.

À travers une vision stratégique renouvelée sur la base d'une consultation des grands acteurs institutionnels et économiques du département, le Conseil départemental affirme ici sa volonté de porter la voix des territoires, de conforter et d'assumer son rôle d'ensemblier et de garant de la cohérence du développement et de l'aménagement de la Seine-et-Marne.

Ce nouveau cahier a ainsi pour objectif de présenter les projets ambitieux et innovants que le Département entend soutenir et mettre en œuvre au service de tous les habitants et acteurs du développement, et plus largement au bénéfice du rayonnement et de l'attractivité de la Seine-et-Marne.

Par cette approche, le Département entend dépasser le cadre traditionnel des politiques départementales pour encourager les coopérations entre les territoires – et particulièrement les intercommunalités – qui font la richesse et la diversité de la Seine-et-Marne. Elle permet également de « *jeter des ponts* » vers les départements ou les régions limitrophes avec lesquels les enjeux communs sont nombreux et porteurs de perspectives nouvelles, comme en témoignent les projets structurants soutenus par le Département (électrification de la ligne SNCF Paris-Troyes, mise à grand gabarit de la Seine entre Bray et Nogent, contournement de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle).

Le contexte général et l'actualité récente (phénomènes climatiques, bouleversements de la biodiversité, gestion et conséquences de la crise sanitaire, etc.) montrent que l'adaptation de notre système socioéconomique aux nouveaux enjeux environnementaux est indispensable si nous voulons trouver un équilibre vertueux entre développement économique et transition écologique.

Cette exigence, cette volonté de « *ménager le territoire* » qui garantit une stratégie de développement équilibrée et maîtrisée, nécessitera capacité d'innovation, ambition et volontarisme dans l'action.

C'est pourquoi ce nouveau cahier thématique est d'abord le fruit de rencontres avec l'ensemble des intercommunalités de Seine-et-Marne, qui ont partagé leurs enjeux, leurs politiques mises en œuvre et leurs projets pour les prochaines années. Ces rencontres, riches et constructives, constituent le socle de ce cahier.

Forts de ces nombreuses contributions, le Département propose ainsi une vision harmonisée et globale de l'avenir de la Seine-et-Marne. Celle-ci s'exprime au travers de **trois axes stratégiques** :

- Affirmer une attractivité originale au sein de la Région Métropole ;
- S'engager pour la vie quotidienne des Seine-et-Marnais ;
- Innover en faveur de la transition écologique.

Trois axes stratégiques qui permettent d'affirmer une ambition et des choix politiques forts pour le développement de la Seine-et-Marne dans la Région Métropole et avec ses territoires voisins.

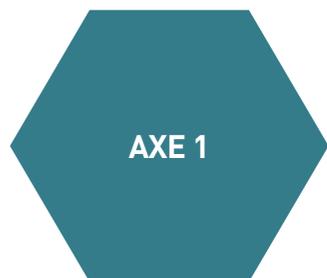
Ce cahier thématique forme ainsi le troisième pilier opérationnel de la stratégie globale d'attractivité mise en œuvre par le Département, en complément de la démarche de marketing territorial destinée à valoriser la Seine-et-Marne et attirer de nouveaux publics, et des travaux du Conseil stratégique, qui ont vocation à éclairer l'action du Département en matière de développement touristique, économique et énergétique.

Le Département souhaite, à travers ce troisième cahier thématique, réaffirmer son ambition en faveur d'un développement porteur d'excellence et d'attractivité pour la Seine-et-Marne. Cette ambition lui permettra de réunir les conditions pour prendre toute sa place au sein de la Région Métropole et de développer les liens avec les départements voisins.

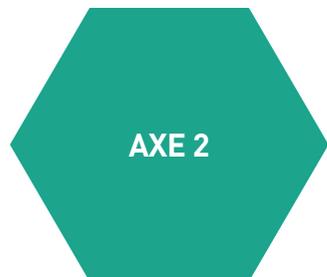


Provins, ses remparts et la campagne environnante :
un emblème de la richesse patrimoniale et naturelle de la Seine-et-Marne

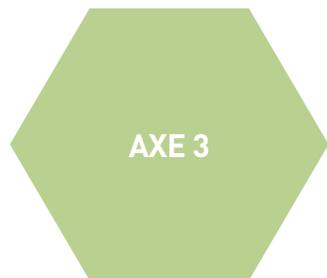
UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ORGANISÉE EN 3 AXES



► Affirmer une attractivité originale au sein de la Région Métropole



► S'engager pour la vie quotidienne des Seine-et-Marnais



► Innover en faveur de la transition écologique

3 AXES DE DÉVELOPPEMENT, 16 OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Affirmer une attractivité originale dans la Région Métropole

6 OBJECTIFS

- Construire et promouvoir une attractivité économique fondée sur l'innovation et sur des secteurs clés
- Affirmer la Seine-et-Marne comme une destination douce, accueillante
- Développer et valoriser l'enseignement supérieur, la formation et la recherche
- Adapter et compléter le réseau routier principal pour conforter l'attractivité de la Seine-et-Marne et accompagner son développement économique
- Anticiper l'arrivée du Grand Paris Express dans l'aménagement de chaque territoire pour en faire un facteur d'attractivité majeur
- Assurer l'accessibilité des principaux sites d'activités économiques

S'engager pour la vie quotidienne des Seine-et-Marnais

5 OBJECTIFS

- Faciliter les mobilités du quotidien par l'adaptation de l'offre de transports
- Aménager et entretenir les routes, support des mobilités du quotidien
- Engager une démarche globale en faveur de la santé
- Valoriser le commerce de centre-ville
- Permettre à tous les Seine-et-Marnais d'accéder à des équipements culturels et sportifs de qualité

Innover en faveur de la transition écologique

5 OBJECTIFS

- Faire face aux aléas, préserver nos ressources
- Agir pour une alimentation plus saine
- Accompagner l'aménagement durable des espaces urbains
- Affirmer une stratégie innovante de territoire bas-carbone
- Développer une stratégie de réduction et de valorisation des déchets





AFFIRMER UNE ATTRACTIVITÉ ORIGINALE AU SEIN DE LA RÉGION MÉTROPOLE

AFFIRMER UNE ATTRACTIVITÉ ORIGINALE AU SEIN DE LA RÉGION MÉTROPOLE

Au sein de la Région Métropole, la Seine-et-Marne dispose d'atouts remarquables pour renforcer son attractivité territoriale : plus grand département francilien par sa superficie, dynamisme démographique, association de territoires denses proches du centre métropolitain et de territoires à dominante rurale, présence de secteurs économiques d'excellence, patrimoine naturel et historique de renommée internationale, etc.

La Seine-et-Marne occupe aussi une place particulière par son ouverture vers quatre régions (Hauts-de-France, Grand Est, Centre-Val de Loire, Bourgogne-Franche-Comté) regroupant six départements (Loiret, Yonne, Aube, Marne, Aisne et Oise) hors Île-de-France. Cette situation singulière révèle des enjeux et des responsabilités spécifiques dans un nécessaire dialogue autour des relations interrégionales et des bassins de vie de proximité. Les sujets sont nombreux en matière :

- d'anticipation et de programmation de grandes infrastructures routières, ferroviaires ou fluviales (électrification de la ligne Paris-Troyes, mise à grand gabarit de la Seine, et contournement Est de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle...) ;
- d'adaptation aux transformations des pratiques quotidiennes des habitants des territoires limitrophes face aux grands équipements franciliens (futurs gares du Grand Paris Express, développement de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle – Terminal 4, développement de Disneyland...)
- de développement et de valorisation d'axes touristiques dont la pertinence dépasse les limites départementales ;
- de vie quotidienne vers les pôles commerciaux et de services ;
- de développement économique ;
- plus largement, d'aménagement des territoires et de préservation des espaces naturels.

Ces différents enjeux s'inscrivent dans une vision stratégique bâtie dès 2017 à travers le Livre blanc « *Seine-et-Marne 2030, l'Île-de-France des possibles* », véritable feuille de route du Département pour la Seine-et-Marne de demain, notamment en matière d'attractivité et de valorisation du territoire.

Fort de sa stratégie d'attractivité, et conforté par les travaux du Conseil stratégique, ce troisième cahier thématique est l'occasion pour le Département de prendre une nouvelle dimension dans le développement de la Région Métropole.



Signature de la convention de partenariat avec Aéroports de Paris, en mars 2020



LA STRATÉGIE D'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE DU DÉPARTEMENT

Pour nourrir et mettre en œuvre cette stratégie, le Département s'est doté d'outils originaux et partenariaux avec la création d'un Conseil stratégique, d'une agence d'attractivité, d'une plateforme d'ingénierie et d'un Observatoire départemental.

Piliers d'une même stratégie pour le développement et l'attractivité de la Seine-et-Marne, ces différents acteurs et instances ont mené des travaux complémentaires, parmi lesquels :

- Une démarche de marketing territorial

Cette démarche, portée par l'agence d'attractivité du Département, a été élaborée en co-construction avec les acteurs du territoire, à travers notamment la création d'une marque partagée pour la Seine-et-Marne (« *Seine-et-Marne, Vivre en grand !* »), qui symbolise son identité, ses atouts et son ambition pour l'avenir :

- un territoire unique en son genre, qui bénéficie à la fois d'un cadre de vie privilégié (nature omniprésente, grands espaces, patrimoine riche et diversifié...) et d'une position géographique idéale (aux portes de Paris, c'est également un territoire frontalier de 10 départements ;
- un département qui ouvre le champ des possibles pour vivre en grand ses projets, disposant d'une offre culturelle, touristique et sportive remarquable, d'un écosystème et d'infrastructures adaptés aux besoins des entreprises (tissu économique diversifié, filières d'excellence, couverture numérique exceptionnelle...).

Il répond aux attentes de ceux qui cherchent à conjuguer travail et qualité de vie, dans un territoire autonome et innovant, conçu et pensé pour tous les âges et tous les publics ;

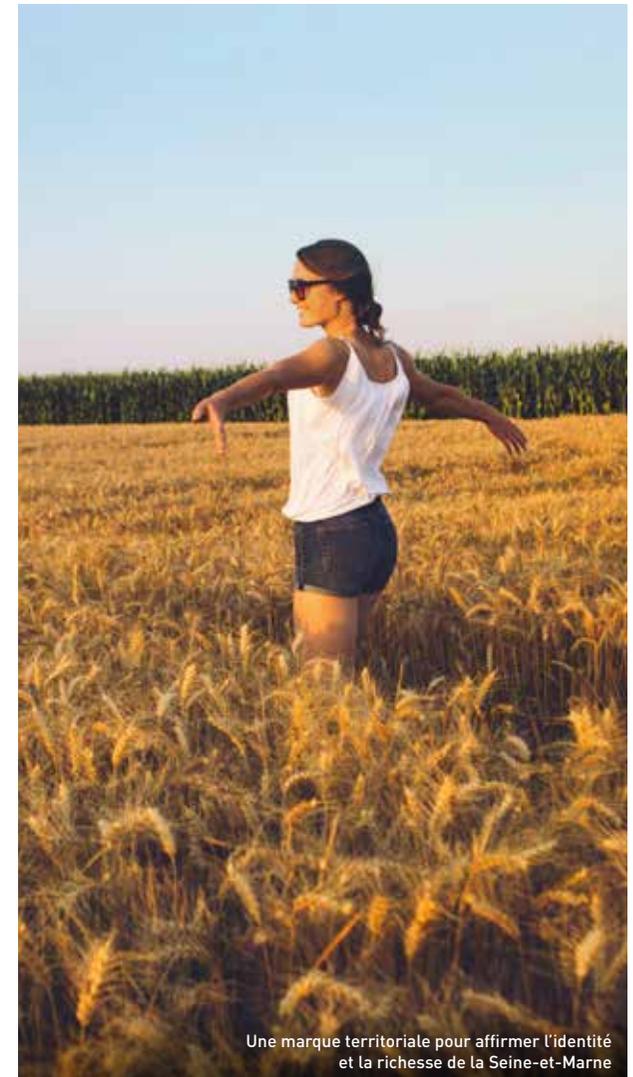
- un département enfin qui place le « *ménagement du territoire* » au cœur de ses priorités, pour se projeter dans l'avenir de façon durable.

Cette marque de territoire et la stratégie qui en découle, dont la philosophie et l'ambition ont été prises en compte dans la rédaction de ce cahier thématique, ont été lancées en juin 2020.

- Une liste de propositions opérationnelles construites par le Conseil stratégique

En juin 2019, le Conseil stratégique a proposé la mise en place de 11 groupes de travail, destinés à travailler sur différentes thématiques identifiées sur la base des priorités fixées par le Livre blanc « *Seine-et-Marne 2030, l'Île-de-France des possibles* » et par le cahier thématique « *Économie, emploi et formation* ».

Ces groupes de travail ont ainsi formulé des propositions concrètes et opérationnelles autour de différents sujets tels que la formation, l'accueil des salariés et de leurs enfants, la structuration des filières stratégiques (déchets de chantier, filière bois, construction innovante...) et de l'économie touristique, la mobilité, les transports ou encore le logement. Les conclusions de ces groupes de travail ont été présentées en juin 2020 ; certaines d'entre elles ont été reprises dans ce cahier thématique.



Une marque territoriale pour affirmer l'identité et la richesse de la Seine-et-Marne

AFFIRMER UNE ATTRACTIVITÉ ORIGINALE AU SEIN DE LA RÉGION MÉTROPOLE

CONSTRUIRE ET PROMOUVOIR UNE ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE FONDÉE SUR L'INNOVATION ET SUR DES SECTEURS CLÉS

Le SRDEII¹ d'Île-de-France identifie différentes filières stratégiques pour la Région du fait de leur potentiel de développement, d'innovation, de création d'emplois et du positionnement relatif régional sur la scène internationale. La Seine-et-Marne figure dans ce panorama puisqu'elle se positionne activement sur six de ces filières : l'agriculture et l'agroalimentaire, l'aéronautique, l'industrie des matériaux, la construction et la ville durable, la logistique, le tourisme et les loisirs.

Pour autant, il importe d'impulser une nouvelle dynamique : sur ces différentes filières, le Département entend déployer une stratégie pour favoriser le développement des activités existantes et accueillir de nouveaux projets.

Le Département soutiendra donc le développement des filières d'activités à forte valeur ajoutée participant aux fonctions métropolitaines, au croisement des enjeux de développement et de transition énergétique. Il pourra également accompagner la reconversion de certaines zones d'activités anciennes et déqualifiées, identifiées comme pôles stratégiques de réindustrialisation en Seine-et-Marne.

À l'aune des travaux du Conseil stratégique, le préalable est la création d'une « *task force* » départementale qui permettra de répondre rapidement aux besoins spécifiques des entreprises déjà implantées ou qui cherchent à s'implanter sur le territoire. L'Agence d'attractivité du Département pourra y jouer le rôle de chef de file, en charge de coordonner un réseau de contributeurs associant les services économiques des EPCI, la Région Île-de-France et l'État.

Parmi les filières à développer en priorité, citons tout d'abord les « *industries du futur* » dans lesquelles la Seine-et-Marne bénéficie de la présence conjointe d'entreprises de renom positionnées sur des secteurs variés et de structures de formation et d'enseignement qui répondent aux besoins de transformation. Par ailleurs, des pôles scientifique et universitaire, tels que la Cité Descartes (Champs-sur-Marne), proposent des dispositifs et outils d'appui à la création d'entreprises.

Les propositions du Conseil stratégique pourront ici éclairer l'action du Département.

Dans cette perspective et aussi face aux conséquences économiques de la crise sanitaire, le Département soutient la création d'un groupe d'entreprises issues de cette filière industrielle, qui pourrait s'intituler « *French Fab 77* » et dont la vocation première serait de créer un réseau inter-entreprises en mesure d'apporter un accompagnement pratique et immédiat aux difficultés spécifiques rencontrées.

À terme, il s'agira de promouvoir les dispositifs « *French Fab* » et « *Industries du futur* » auprès des entreprises concernées pour conforter leur positionnement économique et le rayonnement de la Seine-et-Marne.

La Seine-et-Marne est par ailleurs bien positionnée dans les secteurs de l'aéronautique et des métiers de l'aérien.

Ainsi, les pôles de Roissy-Meaux et Sénart-Melun-Villaroche sont les figures de proue de cette industrie, compte tenu de leurs enjeux en termes d'innovation, de formation et d'emplois.

Les enjeux de l'avion du futur et de la transition énergétique sont particulièrement stratégiques dans le contexte actuel. La Seine-et-Marne pourrait jouer un rôle de leader de l'innovation dans ces domaines.

Le département occupe également une position de pointe dans le secteur de **la construction et de la ville durable**. Si le secteur de la construction a connu des années difficiles, les évolutions réglementaires, technologiques et sociétales liées notamment à la lutte contre le changement climatique offrent d'importantes opportunités de développement. Comme l'ont montré les travaux du Conseil stratégique, avec son tissu de TPE/PME, ses pôles universitaires et de recherche, tels que la Cité Descartes et son gisement important de matériaux biosourcés (chanvre et miscanthus notamment), la Seine-et-Marne est en mesure de s'engager dans une démarche particulièrement originale et innovante, attendue par les acteurs économiques et les territoires.

Le Département soutiendra ainsi les initiatives qui permettront de renforcer le rayonnement international de cette filière, favoriser les échanges et coopérations entre les différents acteurs (agricoles, industriels, recherche et valorisation, formation, collectivités) et plus largement **affirmer le positionnement du territoire comme laboratoire d'expérimentation et d'innovation**. La montée en compétence des entreprises liées aux nouvelles sources d'énergie (méthanisation, hydrogène, photovoltaïque, géothermie...) sera accompagnée par le Département.

¹SRDEII : Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation



LES ENTREPRISES QUI INVESTISSENT SUR L'AVENIR

La société EOZ fabrique des interfaces homme-machine. Elle s'est installée récemment sur le site de Paris-Villaroche afin de poursuivre son développement. Avec 23 salariés, EOZ revendique une valeur ajoutée française qui s'élève à 94 %. La société a su être présente durant la crise sanitaire en développant de nouveaux équipements, comme un clavier qui élimine les germes, pour lequel elle a pu obtenir un accompagnement des collectivités. EOZ a récemment remporté le trophée « *Vitrine usine du futur* » de l'Alliance Industrie du futur.

LA FILIÈRE MISCANTHUS

La Seine-et-Marne est un territoire d'innovation durable où de nombreuses cultures sont mises en place pour développer de nouvelles filières, et parmi elles celle du miscanthus. La culture de cette plante herbacée ouvre des débouchés dans de multiples domaines, tels que l'horticulture, la construction ou la production d'énergie. Cette filière est en pleine expansion avec le développement de bioplastique à base de miscanthus, une plasturgie durable qui intéresse notamment l'industrie automobile.

Si la filière possède des débouchés novateurs sur le plan industriel, sa culture présente des intérêts sur le plan agricole. En effet, elle vient enrichir le sol pour les cultures suivantes et ne nécessite que peu de produits phytosanitaires, soit des gains écologique et économique pour les exploitants.

Aujourd'hui le miscanthus est exploité dans le sud seine-et-marnais sur la communauté de communes Moret Seine et Loing, où plus de 250 ha sont cultivés chaque année et où deux usines de transformation industrielle sont en cours de construction.



Le site des Renardières, à Écuelles, est l'un des trois sites français de recherche d'EDF, travaillant notamment sur les réseaux de la ville intelligente

AFFIRMER UNE ATTRACTIVITÉ ORIGINALE AU SEIN DE LA RÉGION MÉTROPOLE



La Seine-et-Marne accompagne le développement de la fibre, afin de couvrir 100 % de son territoire d'ici 2023



Le cluster ville durable de la Cité Descartes, à Champs-sur-Marne, est l'un des plus grands centres de recherche sur la ville de demain

Parmi les autres filières clés, on peut enfin citer **la logistique, vecteur important de développement économique pour la Seine-et-Marne**, mais qui est particulièrement sensible tant le département a, du fait de sa situation et de ses disponibilités foncières, accueilli des projets majeurs au cours des dernières années (Parisud Sénart, A5, Marne-la-Vallée, Mitry-Mory, Val Bréon).

Aujourd'hui, cette filière connaît d'importantes mutations technologiques et économiques ; elle doit également faire face aux réticences des territoires face aux projets d'investissements. Le Département pourrait accompagner les évolutions de cette filière pour tendre vers un modèle acceptable pour les territoires (réduction des nuisances, maîtrise de la consommation foncière) et surtout porteur de valeur ajoutée. Il s'agit d'encourager le développement de nouveaux modèles d'implantation et les mutations technologiques du transport de marchandises (voir Axe 3).

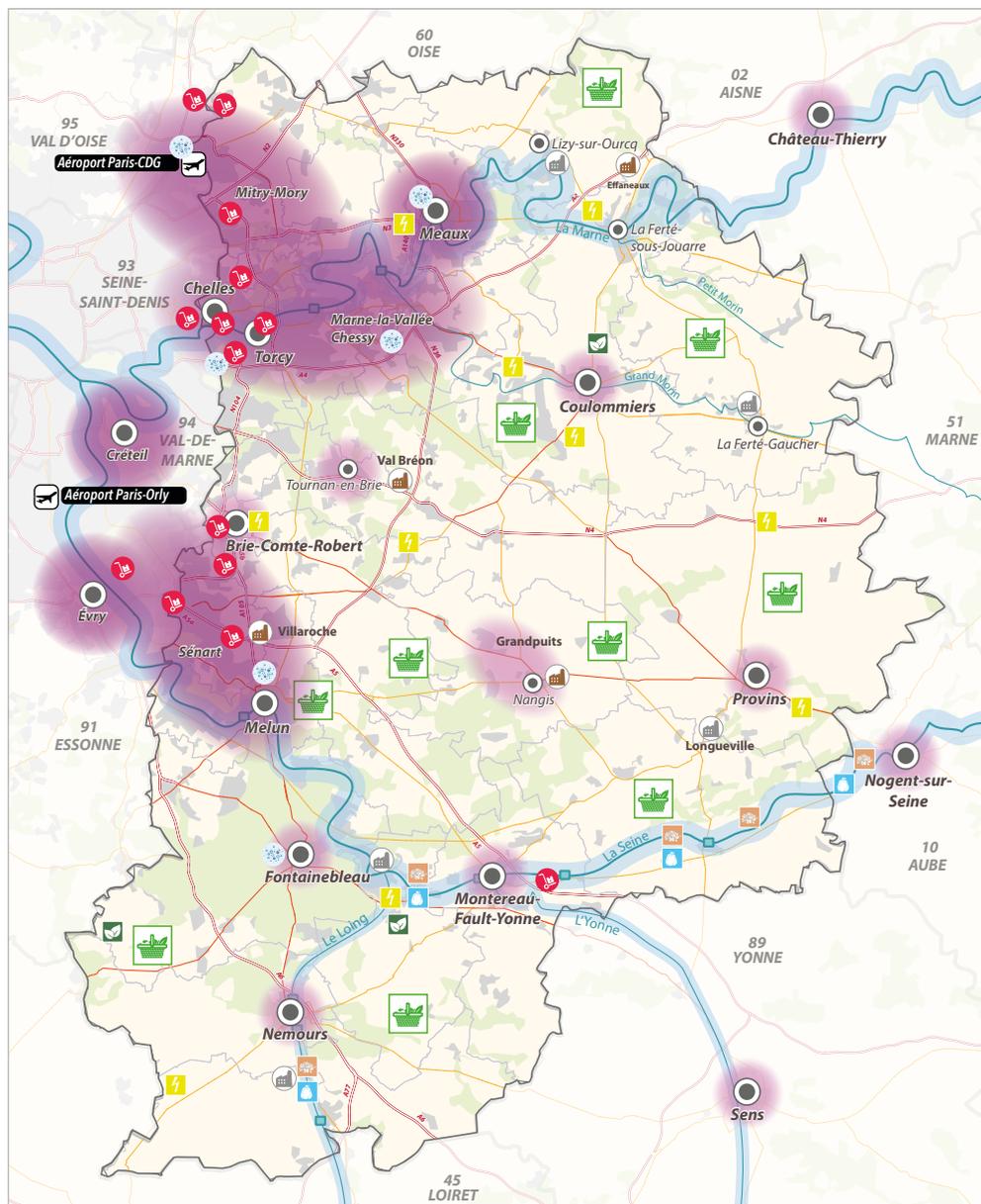
Pour soutenir le développement de ces filières, **la Seine-et-Marne entend accompagner la révolution numérique qui est aujourd'hui au cœur de toutes les activités économiques**, comme en témoigne l'essor spectaculaire du télétravail et des usages de la visioconférence en quelques semaines de crise sanitaire. Dans cette optique, la Seine-et-Marne dispose aujourd'hui d'une solide infrastructure (100 % du territoire sera couvert en fibre optique d'ici 2024), qui lui permet d'afficher son ambition pour accompagner les entreprises et les acteurs locaux dans les nouveaux usages permis par le numérique.

Cette ambition s'organisera autour de **quatre objectifs prioritaires** :

- **l'achèvement de l'aménagement numérique** qui, par la généralisation de l'accès à la fibre optique dans chaque foyer, appelle la définition d'un schéma des usages numériques au service du déploiement des technologies nécessaires, aux objets connectés pour faire de la Seine-et-Marne un département connecté ;
- **l'essor des nouvelles formes de travail et de pratiques professionnelles** (télétravail, coworking, travailleurs indépendants...) en soutenant les initiatives de tiers-lieux portées par les territoires, et favorables à la vitalité des territoires ruraux et des centres-villes ou centres-bourgs, comme des quartiers à proximité des gares ;
- **la formation et l'information** des acteurs économiques (commerçants, TPE/PME) dans l'évolution de leurs activités, et aussi les usagers (habitants, salariés, etc.) pour les accompagner dans les usages quotidiens de ces nouveaux outils ;
- **la cybersécurité et l'e-réputation** en prenant appui sur les ressources que constituent les data centers présents dans le département.

La Seine-et-Marne dispose donc de filières d'excellence et d'avenir (aéronautique, agriculture, logistique, écoconstruction...) qu'il convient d'accompagner et de soutenir. De plus, grâce à un tissu extrêmement riche de start-up, PME et grands groupes de secteurs variés et à différents clusters, tels que la Cité Descartes, le Département peut s'appuyer sur des acteurs dynamiques pour faire de la Seine-et-Marne un territoire à haute valeur ajoutée, au cœur des transitions numériques et écologiques.

LA SEINE-ET-MARNE, UNE ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE MÉTROPOLITAINE À DYNAMISER



Dynamiser un territoire multipolaire aux fonctions économiques diversifiées

- Conforter les pôles économiques stratégiques
- Soutenir les pôles secondaires qui contribuent au maillage territorial
- Favoriser le développement des parcs d'activités
- Trouver un second souffle pour notre passé industriel
- Faire des voies navigables un support majeur des échanges de biens

Valoriser les « secteurs d'activités remarquables » du territoire

- Soutenir les filières traditionnelles de productions locales agroalimentaires (bière, fromage, miel, produits céréaliers, primeurs, épices...)
 - Accompagner les mutations du secteur de la logistique
 - Développer l'industrie du futur, thématique transversale (cluster, fablab...)
- Développer les filières liées à l'économie circulaire :
- Granulats
 - Recyclage des déchets
 - Énergies renouvelables et méthaniseurs
 - Écomatériaux

Armature territoriale

- Polarité principale
- Polarité secondaire

Réseau routier et hydrographique

- Magistral
- Structurant d'intérêt régional
- Structurant d'intérêt départemental
- Réseau hydrographique



Réalisation : CAMPUS Développement - Juin 2020
Fond de plan : IGN / Source : CD77 - cahier économie - Seine-et-Marne Attractivité



AFFIRMER UNE ATTRACTIVITÉ ORIGINALE AU SEIN DE LA RÉGION MÉTROPOLE

AFFIRMER LA SEINE-ET-MARNE COMME UNE DESTINATION TOURISTIQUE DOUCE ET ACCUEILLANTE



La base nautique de Vaires-sur-Marne fait partie des nombreux espaces de loisirs du département

Souvent qualifiée - à juste titre - de « *poumon vert de l'Île-de-France* », la Seine-et-Marne bénéficie d'un cadre de vie exceptionnel et d'espaces naturels qui forment son identité propre et font d'elle un département unique en France. Des atouts qui, complétés par un patrimoine historique et culturel de premier ordre, l'élèvent au rang de destination touristique et de loisirs majeure à l'échelle internationale.

De même, dans le contexte post-crise sanitaire que nous connaissons, et devant une recherche collective - de plus en plus affirmée - d'une meilleure qualité de vie et d'un certain « *retour à la terre* », ce « *cachet* » seine-et-marnais répond aux aspirations des citoyens à l'évasion, à la respiration, à un lien renouvelé à la nature et au monde, sans pour autant prendre le large en quittant la zone dense de l'Île-de-France.

Distinct, mais complémentaire de la destination parisienne, le tourisme seine-et-marnais est une réalité économique avec plus de 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires et plus de 30 000 emplois directs. De plus, le tourisme et les loisirs figurent parmi les filières stratégiques régionales dans lesquelles la Seine-et-Marne dispose d'atouts indéniables.

La spécificité de l'offre touristique réside dans sa diversité entre une locomotive de portée mondiale (Disneyland), des sites de renommée internationale (le château de Fontainebleau, celui de Vaux-le-Vicomte ou la cité médiévale de Provins), des espaces naturels reconnus notamment par les Franciliens pour les activités « *outdoor* » (la forêt de Fontainebleau) ou leur charme (la vallée de la Marne). Le territoire dispose également de pépites patrimoniales ou culturelles qui pourraient être davantage valorisées pour enrichir cette offre de lieux de découverte.

Le territoire pourrait accueillir de plus nombreux événements « *fédérateurs* » qui contribueraient à son image et à sa notoriété. Cet objectif est atteint au sud du département par la « *Rando des trois châteaux* ». Avec ses 10 000 à 17 000 participants chaque année depuis 12 ans, c'est la plus grande randonnée organisée de France. Le festival du patrimoine de Seine-et-Marne « *Emmenez-moi...* » initié pendant cette mandature est aussi un bon outil pour faire connaître le patrimoine et la culture seine-et-marnais.

Dans ce contexte, la place prise par l'économie du tourisme et des loisirs offre de réelles opportunités pour le développement du territoire.

LE SLOW TOURISME, UN AXE STRATÉGIQUE POUR L'AVENIR DU TOURISME EN SEINE-ET-MARNE

Le développement du *slow tourisme* (vélo, randonnées pédestres ou équestres, tourisme fluvial) et du tourisme d'itinérance constitue une orientation majeure pour la Seine-et-Marne.

Le département ne manque pas d'atouts avec ses itinéraires de randonnées, ses rivières et ses berges de fleuves, mais aussi la diversité de ses espaces naturels et paysages. À ce titre, les alignements d'arbres qui accompagnent le réseau routier départemental, tel celui de Vaux-le-Vicomte, constituent un motif emblématique des paysages seine-et-marnais que le Département entend pérenniser par un programme de replantation.

Ce cadre est propice au développement du cyclotourisme, qui constitue un objectif majeur pour le Département. Aussi, le Plan Vélo 77 prévoit-il la réalisation d'un réseau d'itinéraires de loisirs et de tourisme autour des axes majeurs - notamment l'Eurovéloroute « *Scandinavie* » qui relie Trondheim (Norvège)

à Saint-Jacques de Compostelle – complétés par des axes d'émanation départementale (Grands itinéraires cyclables départementaux – GIC). À terme, 500 kilomètres d'itinéraires pourront ainsi être proposés aux pratiquants et valorisés au travers de coopérations et projets partagés avec les régions et départements limitrophes.

Au-delà des itinéraires, **la pratique du cyclotourisme doit être accompagnée par une offre élargie de services et de sites « accueil vélo »**, et la mise en place d'une signalétique adaptée et régulière permettant de sécuriser et fiabiliser les trajets.

Par la promotion du *slow tourisme* et le développement des mobilités douces, le Département entend également valoriser les sports de plein air et les sports de nature, dans la continuité des actions engagées dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques. Un travail de concertation est à ce titre mené avec l'ensemble des acteurs fédéraux dans le but de développer l'offre sur le territoire et ainsi, d'accueillir de grands événements sportifs participant au rayonnement de notre territoire à l'échelle nationale et internationale.

UN PATRIMOINE, UNE OFFRE CULTURELLE ET DES SITES TOURISTIQUES À VALORISER

La diversité de l'offre départementale constitue une richesse à valoriser : elle s'articule autour de sites et de thèmes forts (Fontainebleau, les parcs zoologiques, les grandes périodes de l'Histoire de France) et plus largement de châteaux, musées, sites archéologiques, monuments et événements culturels. Dans la ligne des propositions du Conseil stratégique, **le Département soutiendra la valorisation et la mise en réseau de ces différents sites pour contribuer à une meilleure structuration de l'offre**. Il accompagnera la préservation du patrimoine historique, dans la limite de ses champs d'intervention.

De même, s'il occupe une place à part dans le paysage seine-et-marnais au vu du symbole qu'il représente, le parc Disneyland Paris® constitue un outil majeur de l'offre touristique du département. Comptant près de la moitié des emplois locaux liés au tourisme, il joue aussi un rôle de locomotive permettant d'attirer en Seine-et-Marne une très importante clientèle touristique internationale. Sa place et son rôle devront ainsi être envisagés dans une approche large qui tienne compte des équipements voisins (Villages Nature Paris®), mais aussi du potentiel de valorisation auprès de clientèles spécifiques vers d'autres sites ou activités du département.

Avec ses massifs forestiers, ses itinéraires de randonnée et cours d'eau, et plus largement l'ensemble des sites de pratiques sportives et de loisirs, **la Seine-et-Marne développera notamment auprès de la clientèle francilienne son positionnement de territoire connecté à la nature**, propice à l'épanouissement. Les sites naturels d'exception que sont les ENS², dont le Département est propriétaire et gestionnaire, constituent des zones de détente et de loisirs de proximité. Parmi les 22 ENS ouverts au public, 10 ENS ambassadeurs doivent faire l'objet d'aménagements de revalorisation de l'accueil du public : mobilier, parcours de découverte, muséographie, reconfiguration spatiale légère, etc. Une réflexion a été menée pour accompagner le visiteur depuis sa préparation de visite du site jusqu'à son expérience sur le site, dans un objectif d'augmentation de la fréquentation et de développement touristique. Ces ENS seront valorisés via l'application smartphone *Balade branchée*, qui propose des visites guidées gratuites des espaces naturels. La signalétique routière permettant de s'y rendre sera rénovée ou créée pour 15 des 22 ENS d'ici fin 2021.

Enfin le Département peut s'appuyer sur un **terroir d'exception**, dont il s'agira de valoriser les réussites autour d'une référence internationale, le Brie, et les nombreux savoir-faire en spécialités culinaires et produits locaux. En effet, les fromages de Brie sont des éléments de patrimoine local, qui constituent de véritables leviers d'attractivité pour le territoire, au travers des expériences authentiques et conviviales qu'ils permettent de concevoir et en tant que composantes de « *l'Art de vivre à la française* ».

La Seine-et-Marne compte ainsi 70 producteurs de lait et 7 fabricants affineurs.

Concernant sa valorisation, il existe une offre structurée ou en cours de structuration : la route des fromages de la Brie (itinéraire virtuel en 16 étapes), deux itinéraires labellisés « *Vélo et Fromages* »³ permettant de découvrir les spécialités fromagères, la maison du Brie de Meaux et le projet de maison du Brie de Coulommiers.



² ENS : espace naturel sensible

³ Label décerné par l'Assemblée des Départements de France et le Centre national interprofessionnel des industries laitières

AFFIRMER UNE ATTRACTIVITÉ ORIGINALE AU SEIN DE LA RÉGION MÉTROPOLE

L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS DES COLLECTIVITÉS ET DES ACTEURS PRIVÉS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DU TOURISME

Au-delà de la mise en valeur de ses atouts, le Département soutiendra les projets visant à **renforcer la professionnalisation des acteurs et tous ceux qui contribueront à améliorer l'offre touristique seine-et-marnaise. C'est dans cet objectif que le Département a mis en place en 2019 le Fonds de développement touristique**, pour accompagner les communes, les intercommunalités, les établissements publics, les offices de tourisme, mais également les associations et les porteurs de projets privés dans leurs projets touristiques.

Son intervention s'articule autour de 5 axes :

- développement de l'hébergement touristique (individuel, collectif, plein air...);
- développement du réseau départemental d'itinéraires cyclables de loisirs et de tourisme ;
- développement de l'offre de *slow tourisme* (tourisme fluvial, équestre, de randonnée...);
- valorisation des produits du terroir (ex. : soutien à la réalisation d'équipements dans le cadre des « *Parcours de la gastronomie* » franciliens) ;
- développement numérique (soutien au développement de solutions destinées à offrir une expérience immersive aux visiteurs).

À travers l'ensemble de ces projets et moyens mobilisés, le Département souhaite renforcer l'hospitalité du territoire afin d'accueillir dans les meilleures conditions les visiteurs et touristes (de loisirs, d'affaires, etc.) pour leur donner envie de revenir, voire de s'installer en Seine-et-Marne.



PLAN VÉLO 77

Le « *Plan Vélo 77* », qui porte sur les 10 prochaines années, renforce les actions du Département en faveur de la promotion de la bicyclette, un mode de déplacement en plein essor, à la fois écologique et efficace, notamment pour les trajets de courte distance.

Ce plan prévoit le développement du vélo de tourisme et de loisirs. Outre la finalisation de la véloroute européenne, « *la Scandibérique* », longue de 108 km en Seine-et-Marne, le Département prendra en charge la réalisation de la véloroute appelée « *le Paris-Strasbourg* », qui ouvrira la vallée de la Marne à l'est de Meaux au cyclotourisme. Il a également défini un réseau de 7 Grands itinéraires cyclables départementaux (ou « *GIC* »), dont le GIC 1 de Bray-sur-Seine à Esbly, en passant par Provins et Coulommiers, et le GIC 2 de Melun à Meaux ; la réalisation des 4 premiers GIC est prévue pendant la durée du plan.

Ce plan comprend également des mesures pour soutenir les déplacements du quotidien et les accès aux collèges. Ce sont ainsi plus de 100 projets (représentant 240 km) qui sont inscrits sur des routes départementales, ainsi que la résorption de coupures identifiées avec les intercommunalités.

Pour la réalisation de ce schéma cyclotouristique, comme pour le vélo du quotidien, le Département viendra en appui financier des collectivités qui souhaitent porter des projets inscrits dans le Plan Vélo 77.

SITE PRÉHISTORIQUE D'ORMESSON

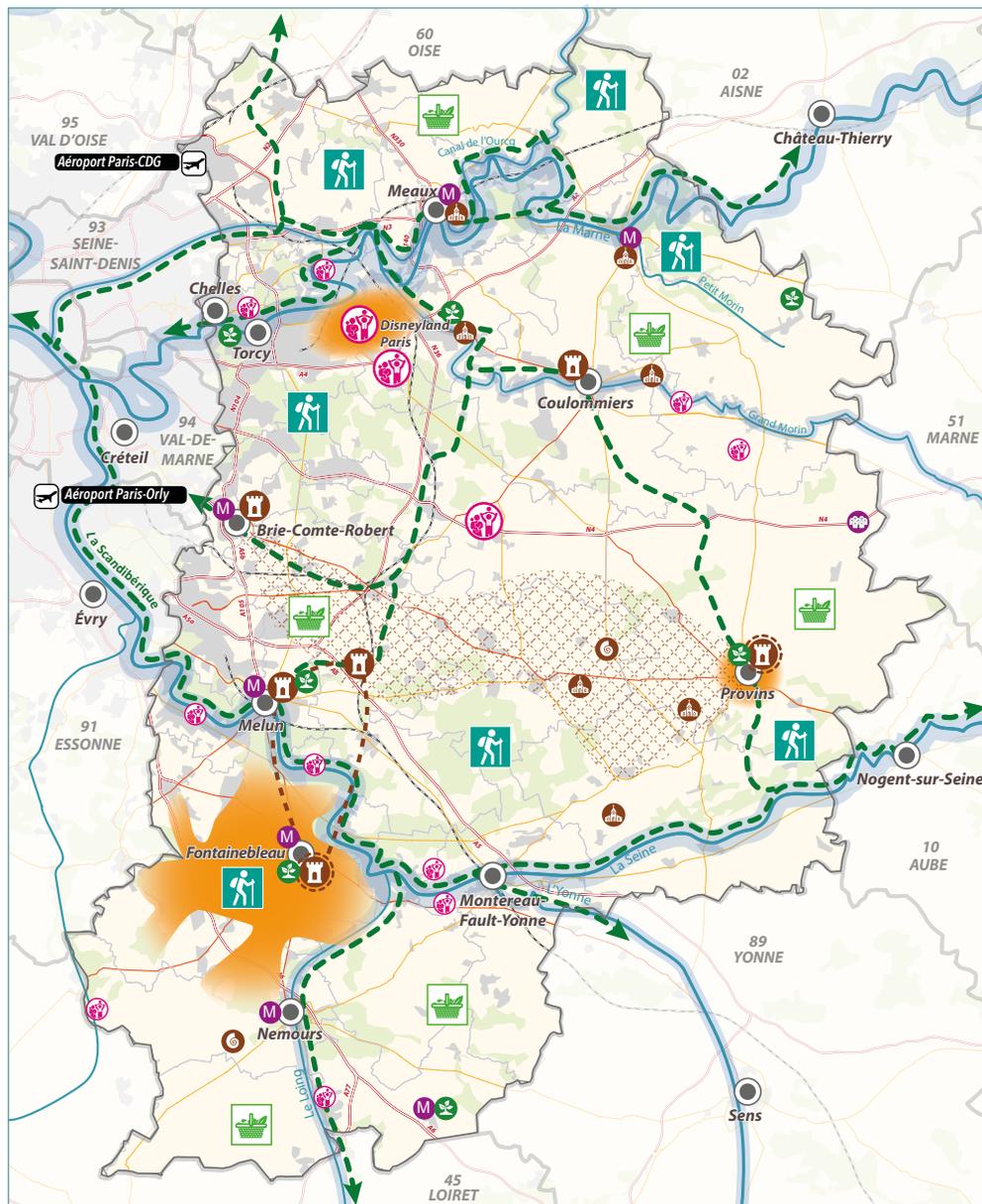
Le site d'Ormesson – Les Bossats (-48 000 à -18 000 ans) concentre plusieurs atouts pour la recherche archéologique. Probablement lié aux voies de passages des animaux (rennes, chevaux...), ce lieu stratégique pour la chasse a attiré les différentes civilisations de la fin du Paléolithique. Site plus ancien que Pincevent, Ormesson occupe une place importante dans la connaissance du passage de l'Homme de Néandertal à l'Homo sapiens, thème très prisé des chercheurs et du grand public.

Le sud de l'Île-de-France, dont la Seine-et-Marne, conserve d'autres sites plus récents, témoins du passage des derniers peuples de chasseurs-cueilleurs, ancêtres nomades vivant aux alentours de 12 000 à 10 000 av. J.-C. Comme Ormesson, des sites de renommée internationale ont été identifiés : les gisements magdaléniens de Pincevent (77), d'Étiolles et des Tarterêts (91), ainsi que les rochers gravés du massif de Fontainebleau. Ils présentent une forte cohérence thématique et offrent un potentiel d'attractivité culturelle et touristique à développer.

Le Département de Seine-et-Marne, du fait de la grande concentration en sites majeurs sur le thème des chasseurs-cueilleurs, est propriétaire du musée départemental de Préhistoire d'Île-de-France à Nemours, établissement culturel reconnu pour ses collections « *Musée de France* » et son action de médiation envers tous les publics. L'ensemble des sites archéologiques seine-et-marnais liés aux chasseurs-cueilleurs étant tous à proximité immédiate du musée, une offre globale de valorisation verrait sa pertinence renforcée. En outre, concentrant plusieurs atouts majeurs sur cette thématique, le Département pourrait s'affirmer comme pilote francilien sur le sujet.



LA SEINE-ET-MARNE, UNE DESTINATION TOURISTIQUE DOUCE ET ACCUEILLANTE



Renforcer / valoriser l'attractivité des sites touristiques d'intérêt majeur du département

- Pôle touristique majeur
- Site dédié au tourisme récréatif (Disneyland Paris, Parc des Félines, base et île de loisirs...)
- Site dédié au tourisme culturel et patrimonial :
 - Château et tour
 - Église remarquable
 - Site archéologique
 - Jardin remarquable
 - Musée
 - Cimetière
 - Site UNESCO
 - Synergie autour du patrimoine médiéval
 - Synergie à poursuivre

Promouvoir un « slow tourisme » vert et durable

- Valoriser les activités liées à l'itinérance douce (tourisme fluvial, grands itinéraires cyclables...)
- Proposer une offre d'activités de pleine nature diversifiée (randonnée, VTT, escalade, équestre...)
- Valoriser les produits du terroir en circuits courts

Armature territoriale

- Polarité principale

Réseau routier et ferré

- Magistral
- Structurant d'intérêt régional
- LGV

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique



Réalisation : CAMPUS Développement - Juin 2020
Fond de plan : IGN - MDS / Sources : CD77 - Seine-et-Marne Attractivité



AFFIRMER UNE ATTRACTIVITÉ ORIGINALE AU SEIN DE LA RÉGION MÉTROPOLE

DÉVELOPPER ET VALORISER L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LA FORMATION ET LA RECHERCHE

Pour appuyer le développement économique et le rayonnement du territoire, **la formation, l'enseignement supérieur et la recherche constituent des leviers privilégiés.**

Dans ce domaine, la problématique est double.

Il s'agit d'une part de **répondre aux besoins en compétences des entreprises seine-et-marnaises** qui expriment souvent leurs difficultés de recrutement. La création et le développement des filières de formation professionnelle et supérieure dans les secteurs en évolution (aéronautique et aérien), en tension (tourisme, agro-alimentaire) ou en devenir (ville durable, logistique, services aux personnes) sont des priorités ; le Département s'engagera aux côtés de l'ensemble des acteurs pour l'émergence et la réalisation de projets adaptés.

À travers cet objectif, il s'agit aussi de **permettre, dans un contexte de dynamique démographique, à tous les jeunes seine-et-marnais de s'orienter vers une offre de formation** adaptée et porteuse de projets professionnels.

Aujourd'hui, le taux de poursuite d'études des 18-24 ans et la proportion de jeunes actifs de 20 à 40 ans présents sur le territoire sont inférieurs à la moyenne régionale. Nombre de jeunes, notamment dans l'est, quittent également le département pour étudier dans les pôles universitaires des régions voisines (Reims et Troyes notamment) pour des raisons de coût et/ou d'accessibilité des sites de formation. À cette occasion, ces jeunes, en particulier les étudiants en médecine, ne reviennent généralement pas vivre ou travailler en Seine-et-Marne.

Fort de ce constat, le Département soutient de nombreux projets avec les Universités et acteurs de son territoire par un accompagnement à l'offre de formation :

- la **création d'un Campus universitaire à Fontainebleau**, qui porte sur le regroupement par l'UPEC des formations de santé et paramédical (kiné, infirmières, etc.), des actuelles formations de l'IUT de Sénart-Fontainebleau et d'une école Internationale de Sciences Politiques en relation avec l'INSEAD ;
- les projets d'**Écoles Universitaires de Recherche** portés par l'UPEC (Université Paris-Est Créteil) : « *Trajectoires et vulnérabilité en santé* » et « *Plurilinguismes et Francophonies, l'École du Grand Paris sur la Politique des Langues* » ;
- les nouvelles **spécialités de DUT-IUT Sénart-Fontainebleau** (DUT Hygiène, Sécurité, Environnement, DUT Génie Civil et Construction Durable et DUT Métiers du Multimédia et de l'Internet) ;
- le **Campus des métiers et des qualifications (CMQ)** « *Transition numérique et écologique de la construction* » et le projet d'opérations immobilières de l'Université Gustave Eiffel (ancienne Université Paris-Est Marne-la-Vallée) dans le cadre du CPER (contrat de plan État-Région 2021-2027) ;
- la **création du pôle de formation G. Guynemer des métiers de l'aérien porté par l'agglomération du pays de Meaux** (développement et renforcement de l'offre de formation aéronautique et aéroportuaire) à travers un accompagnement en ingénierie de formation.

Il est donc essentiel de soutenir le renforcement d'une offre de formation qui prenne en compte ces spécificités départementales et anticipe les besoins des acteurs économiques. Le Département s'engagera à leurs côtés pour l'émergence et la réalisation de projets adaptés.

Par ailleurs, le rayonnement de la Seine-et-Marne auprès des étudiants, apprentis et stagiaires fera l'objet d'actions spécifiques pour accroître la visibilité de l'offre de formation et plus largement assurer la promotion de l'appareil de formation et de recherche.



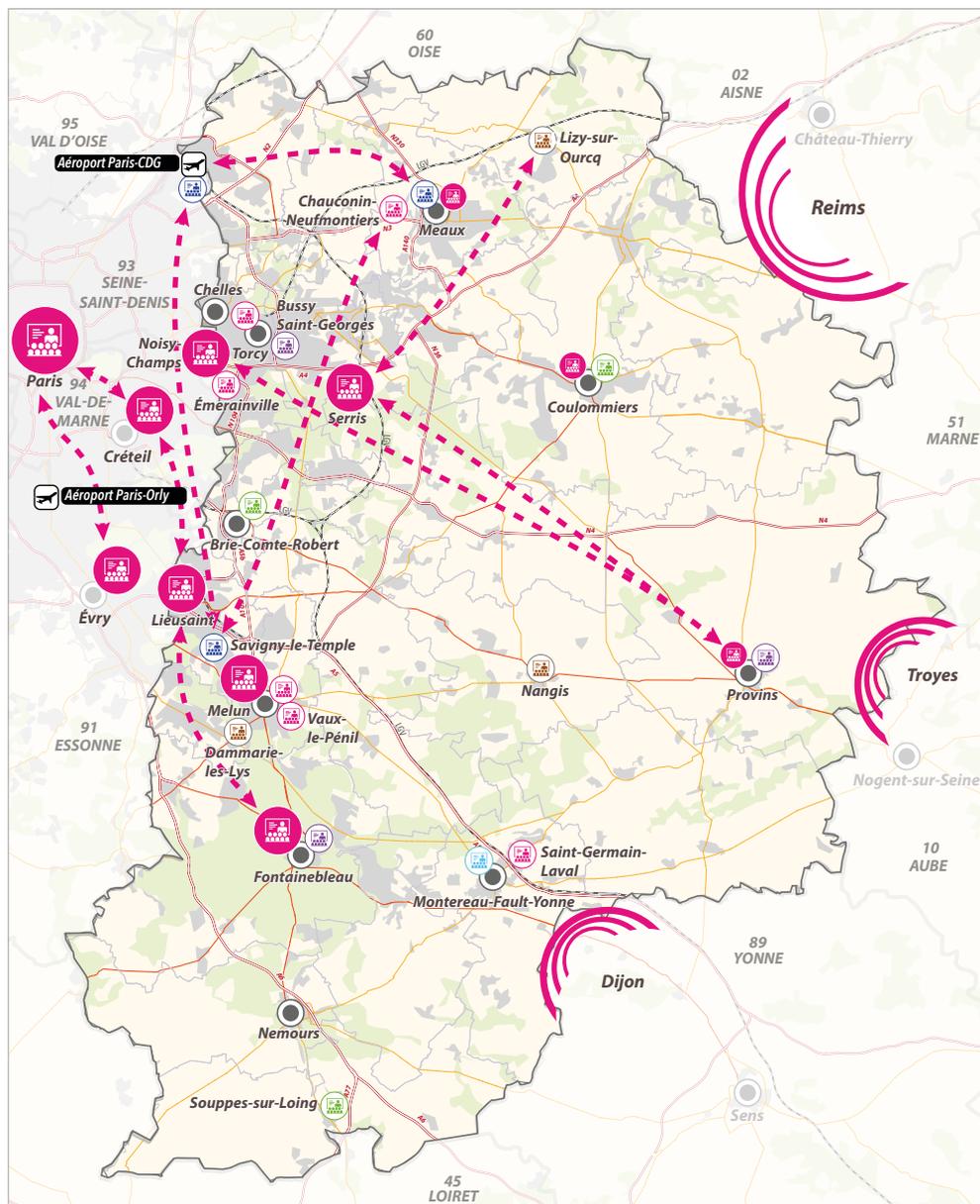
DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCOLE DE MASSEUR-KINÉSITHÉRAPEUTE DE FONTAINEBLEAU

Le Département a soutenu la création de l'école de masseur-kinésithérapeute à Fontainebleau, afin de répondre aux besoins du territoire du sud Seine-et-Marne en professionnels de santé dans ces spécialités.

L'école permettra de dynamiser et multiplier les relations entre les professionnels du secteur, et favorisera le remplacement des praticiens. Les pôles de Coubert et de Boissise-le-Roi, de renommée régionale, bénéficieront directement de cet établissement et de sa proximité. La première promotion de cette école fera sa rentrée en septembre 2020, avec une trentaine d'étudiants, au sein de l'IUT de Fontainebleau, puis dans les locaux de l'ex-Esigetel.



LA SEINE-ET-MARNE, UNE OFFRE DE FORMATION/RECHERCHE DIVERSIFIÉE



Valoriser l'offre de formation et de recherche

-  Pôle d'enseignement supérieur majeur
-  Pôle d'enseignement supérieur secondaire
- Pôle de formation professionnelle et apprentissage :
 -  Tourisme / restauration / hôtellerie
 -  Écomatériaux / BTP
 -  Aéronautique
 -  Agroalimentaire
 -  Numérique
 -  Divers
-  Synergie entre différents pôles de formation existante et à développer
-  Influence des pôles universitaires voisins « extra-régionaux »

Armature territoriale

-  Polarité principale

Grandes infrastructures

-  Aéroport
-  Réseau LGV

Réseau routier

-  Magistral
-  Structurant d'intérêt régional
-  Structurant d'intérêt départemental



Réalisation : CAMPUS Développement - Juin 2020
Fond de plan : IGN / Source : CD77 SIG



AFFIRMER UNE ATTRACTIVITÉ ORIGINALE AU SEIN DE LA RÉGION MÉTROPOLÉ

ADAPTER ET COMPLÉTER LE RÉSEAU ROUTIER POUR CONFORTER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE ET ACCOMPAGNER SON DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Pour renforcer son attractivité et son développement économique, la Seine-et-Marne a besoin d'infrastructures de transports performantes, adaptées aux besoins des différentes catégories d'usagers.

Cela concerne en premier lieu le réseau routier, qui supporte à la fois le trafic quotidien des Seine-et-Marnais et franciliens, et le trafic national et international lié aux différentes activités économiques, notamment celle de l'aéroport international de Paris-Charles de Gaulle et des pôles d'activités qui lui sont liés.

Dans ce contexte, la prise en compte conjointe du développement économique et des effets de la croissance démographique doit conduire les différents maîtres d'ouvrage à **engager les modernisations et aménagements nécessaires pour faire face à la saturation actuelle de nombreuses infrastructures et répondre aux différents besoins de déplacements.**

Ces opérations doivent permettre de répondre aux enjeux qualitatifs (notamment en matière de sécurité) et quantitatifs (liés à l'augmentation du trafic). Elles doivent également être prospectives et anticiper les transformations en matière de transports collectifs (lignes de bus à haut niveau de service - BHNS), les nouveaux usages (covoiturage, modes doux, etc.) et prévenir les conflits d'usage (véhicules agricoles).

Parmi les projets structurants figurent les opérations suivantes :

- l'achèvement du contournement Est de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle, lié au développement de la plateforme aéroportuaire ;
- l'aménagement du barreau RN3 – RN2 de la liaison routière Meaux - Roissy ;
- la mise à 2x2 voies de la RN3 ;
- la réalisation des études de doublement de la RN36, élément d'une 4^e rocade francilienne ;
- l'adaptation de la capacité de la Francilienne à l'augmentation du trafic (secteurs de Sénart, Brie-Comte-Robert, Villeparisis, Roissy) ;
- l'étude de contournements d'agglomérations pour accompagner le développement des territoires (Melun, Coulommiers, Chalifert-Jablins, Guignes – Mormant...) ;
- la mise à 2x2 voies et déviation sur la RN4 à l'est du carrefour de Prévert ;
- des études sur le réseau structurant pour de nouveaux franchissements des vallées et des infrastructures (voies d'eau, voies ferrées) ;
- la création de nouvelles aires de repos et de stationnement dotées de services pour les chauffeurs poids lourds sur le réseau d'intérêt régional ;
- la facilitation de la circulation des engins agricoles sur les routes et dans les traversées de bourgs.



Le Département fait évoluer en permanence son réseau routier pour répondre à l'évolution du trafic



Les axes stratégiques présents sur le territoire demandent un traitement particulier par le Département pour l'aménagement et l'entretien des ouvrages, en lien avec l'État et la Région



LIAISON MEAUX-ROISSY

La liaison Meaux-Roissy est inscrite au Schéma directeur régional comme élément de la 4^e rocade francilienne et prolongation du contournement est de Roissy. Elle fait le lien entre la RN3 au sud et la RN2 au nord à laquelle elle se raccorde via la RD212 élargie à 2x2 voies. Elle doit permettre d'améliorer le lien entre ces deux agglomérations structurantes du nord-est francilien, favoriser le développement du nord Seine-et-Marne par une meilleure desserte du pôle économique de Roissy et contribuer ainsi à renforcer l'équilibre territorial régional. Cette voie nouvelle vise également à améliorer la circulation locale, notamment entre Claye-Souilly et le Mesnil-Amelot, où la RD212 est régulièrement saturée, avec environ 20 000 véhicules par jour, dont une part importante de poids lourds.

Le Département est maître d'ouvrage de cette infrastructure qui combine réaménagement de la RD212 à 2x2 voies (2,5 km) et création d'une voie nouvelle de 6 km, incluant la construction de dix ouvrages d'art, dont un viaduc pour franchir la vallée de la Beuvronne. La mise en service est prévue en 2025.



AFFIRMER UNE ATTRACTIVITÉ ORIGINALE AU SEIN DE LA RÉGION MÉTROPOLE

ANTICIPER L'ARRIVÉE DU GRAND PARIS EXPRESS (GPE) DANS L'AMÉNAGEMENT DE CHAQUE TERRITOIRE POUR EN FAIRE UN FACTEUR D'ATTRACTIVITÉ MAJEUR

La réalisation engagée du projet du Grand Paris Express va entraîner d'importantes transformations dans l'organisation et l'utilisation du système de transports départemental (du fait notamment des interdépendances entre les territoires métropolitains), et aussi dans l'aménagement des villes et le fonctionnement des territoires environnants.

Tout en agissant pour que les délais de réalisation soient respectés, l'enjeu pour les territoires seine-et-marnais est désormais d'anticiper et de se préparer à l'ouverture de cette nouvelle infrastructure majeure. À ce titre, les futures gares du Mesnil-Amelot, Chelles et Noisy-Champs, et les gares connectées à Bry-Villiers-Champigny et Vert de Maisons pour les lignes RER et Transilien (desservant un grand quart est et une partie sud de la Seine-et-Marne), revêtent un enjeu d'aménagement du territoire.

En effet, les nouvelles lignes (15, 16 et 17) et ces gares du Grand Paris Express viendront renforcer l'accessibilité des principaux pôles économiques, d'enseignement, de santé et de loisirs régionaux par des gains significatifs de temps de trajet. Ces nouvelles gares faciliteront l'organisation quotidienne des voyageurs qui les rallieront par différents moyens, que ce soit de la Seine-et-Marne vers Paris et la petite couronne, ou même depuis les départements non franciliens, afin de bénéficier du Passe Navigo.

Le métro du Grand Paris Express facilitera également l'accès à la Seine-et-Marne pour de nombreux Franciliens. Il constitue une opportunité unique de développer ou conforter des pôles d'emplois, des équipements qui pourront avoir un rayonnement régional, de renforcer l'attractivité des sites touristiques et de loisirs. Cela est vrai en premier lieu à proximité des futures gares de métro, mais également à proximité des gares RER et Transilien connectées à ces lignes.

L'aménagement des gares du Grand Paris Express et de leurs abords représente donc une problématique sensible pour les collectivités. Ces infrastructures devront être conçues comme des pôles multimodaux exemplaires et incarner les gares du XXI^e siècle en milieu urbain.



L'AMÉNAGEMENT DE LA GARE D'INTERCONNEXION DE NOISY-CHAMPS

La future gare du Grand Paris Express de Noisy-Champs constitue une des gares les plus importantes du futur réseau de métro, avec des interconnexions entre le RER A, la ligne 15 et la ligne 16, passant ainsi de 17 000 entrants par jour en 2014 à 43 000 en 2030. Elle sera située à la limite des communes de Champs-sur-Marne et Noisy-le Grand, des départements de Seine-et-Marne et de Seine-Saint-Denis, et à proximité d'une sortie de l'autoroute A4. Sa mise en service, sur la ligne de métro 15 Sud, est prévue à l'horizon 2025.

Elle sera amenée à avoir un rôle essentiel pour l'accès des Seine-et-Marnais au réseau de transport collectif lourd d'Île-de-France ainsi que pour la desserte locale

du territoire. De fait, la qualité de son accessibilité et des aménagements de voiries et d'espaces publics constituent des enjeux stratégiques. À cet effet, une étude d'intermodalité est en cours de réalisation par EpaMarne, pour la conception de ces aménagements et équipements attenants à la gare.

Le Département de Seine-et-Marne, associé à cette étude, a souhaité que le pôle gare soit dimensionné afin d'accueillir une gare routière unifiée, avec un accès facilité aux transports en commun en rapport avec l'enjeu de rabattement vers cette gare majeure pour la Seine-et-Marne, et principale porte d'entrée du Grand Paris Express pour les Seine-et-Marnais.



ASSURER L'ACCESSIBILITÉ DES PRINCIPAUX SITES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES



PROTOCOLE D'ÉTUDES D'ACCESSIBILITÉ DU SITE DE VILLAROCHE

Le pôle d'activités de Paris-Villaroche est situé sur les communautés d'agglomération de Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart et Melun Val-de-Seine. Il présente un important potentiel de développement et d'attractivité, tant pour l'Île-de-France que pour la Seine-et-Marne. Il accueille en effet des industriels de 1^{er} plan international, tels que le groupe Safran et l'aérodrome de Melun-Villaroche, dont le développement est géré depuis 2006 de concert par le Département, la CAMVS et GPS.

En 2018, un protocole signé entre les deux agglomérations, le Département et l'État a permis de définir une stratégie partagée et les aménagements nécessaires, afin de conforter l'attractivité et le développement économique du site. Depuis début 2020, une nouvelle étape a été franchie, permettant au Département de travailler sur l'amélioration de l'accessibilité au site avec la signature d'un avenant au protocole incluant dorénavant la Région, Île-de-France Mobilité et APRR (Autoroutes Paris-Rhin-Rhône). Ce sont ainsi 14 études pré-opérationnelles et de faisabilité qui sont menées en concertation, dont 6 sous maîtrise d'ouvrage départementale, pour assurer la réalisation du projet de développement de Paris-Villaroche.



La qualité des infrastructures et des services de transports est un élément décisif dans les choix d'implantation des entreprises et pour la qualité de vie quotidienne des collaborateurs. La desserte des principaux pôles économiques est donc une priorité pour le Département.

Trois orientations de travail sont à prendre en compte :

- le renforcement des transports collectifs vers les pôles de premier rang : l'aéroport Paris-Charles de Gaulle, Disneyland et leur gare TGV ;
- l'anticipation de la réalisation des nouvelles infrastructures majeures : le projet de Terminal 4 de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle, le développement des parcs Disney et la création de l'Àrena (doublement de la gare TGV Chessy), la future interconnexion TGV sud avec la création de la nouvelle gare TGV d'interconnexion de Lieusaint ;
- une desserte performante des principaux parcs d'activités économiques depuis les gares et zones d'habitation. On citera notamment :
 - le site de Villaroche (liaison transports en commun avec les gares RER D de Lieusaint et Melun) ;
 - le site du Val Bréon 2 ;
 - le site des Effeneaux ;
 - les parcs d'activités du Pays de Montereau ;
 - la friche industrielle de Bagneaux-sur-Loing.



Le maillage de réseaux stratégiques offre au département des accès facilités à l'ensemble de l'Europe



L'aéroport de Roissy offre un accès à l'international depuis le nord du territoire



DÉPARTEMENT DE
SEINE & MARNE

S'ENGAGER POUR LA VIE QUOTIDIENNE DES SEINE-ET-MARNAIS

S'ENGAGER POUR LA VIE QUOTIDIENNE DES SEINE-ET-MARNAIS

Marquée par la grande diversité des espaces qui la composent, entre ruralité et zones urbaines denses, la Seine-et-Marne est le plus grand département d'Île-de-France (plus de la moitié de la superficie de la région). Il est aussi celui qui connaît la plus forte croissance démographique (entre 12 000 et 13 000 nouveaux habitants par an). Ce dynamisme est une richesse pour l'avenir.

Les consultations réalisées auprès des habitants révèlent un fort attachement à la Seine-et-Marne : l'environnement, le patrimoine, les loisirs, mais aussi l'offre d'équipements et de services constituent – entre autres – des motifs de satisfaction pour les Seine-et-Marnais.

Néanmoins, ce constat globalement favorable masque des situations contrastées qui constituent autant de fragilités pour l'attractivité du département. En effet, du fait de la diversité des territoires, l'accès aux équipements et services reste insuffisant, notamment à l'est et dans le sud.

L'offre apparaît parfois incomplète ou souffre de problèmes de qualité et de saturation, particulièrement dans le domaine des transports. Lors des rencontres, les territoires seine-et-marnais ont ainsi souligné l'importance des enjeux à relever en matière de mobilités et de santé, enjeux accentués par la crise du Covid-19.

Le Département entend répondre aux besoins quotidiens des Seine-et-Marnais en mobilisant les moyens et partenariats nécessaires au développement d'une offre de service et d'équipements de proximité et de qualité, accessible sur l'ensemble du territoire et respectueuse de l'environnement.



La qualité de vie seine-et-marnaise - ici à Meaux - passe notamment par la diversité de ses villes et villages

FACILITER LES MOBILITÉS DU QUOTIDIEN PAR L'ADAPTATION DE L'OFFRE DE TRANSPORTS

Les transports et les mobilités sont au centre des préoccupations des Seine-et-Marnais pour l'accès à l'emploi, à la formation et plus largement aux services. Cela concerne les déplacements quotidiens vers Paris et la proche couronne, mais aussi l'ensemble des déplacements internes au département, notamment au sein de chaque bassin de vie. Le Département souhaite donc poursuivre et amplifier l'effort engagé ces dernières années pour traiter ces attentes considérables et tendre vers un territoire départemental bien desservi et où la circulation est fluide.

Il s'agit en premier lieu d'agir face à la croissance de la demande de transport ferré à l'horizon 2030. Cela suppose d'augmenter la capacité, la fréquence et l'amplitude horaire des lignes les plus chargées et d'améliorer leur fiabilité et leur qualité de service (ponctualité, confort, sécurité, information des voyageurs). Plus largement, les schémas directeurs des lignes RER (A, B, D, E) et Transilien (K, P, R) doivent être financés et mis en œuvre.

L'effort porte également sur la modernisation des infrastructures et le renouvellement du matériel roulant. Des matériels roulants neufs circulent désormais sur le RER A, la ligne R et plusieurs branches de la ligne P, mais l'effort doit se poursuivre, notamment sur les RER B, D et E. Le chantier d'électrification de la branche Paris-Provins de la ligne P est en cours, mais l'électrification reste un objectif pour la branche Paris - La Ferté-Milon.

La priorité doit également aller au renforcement de l'offre de bus interurbain, qui doit accompagner la croissance des déplacements interbassins liés au travail, en agissant sur trois leviers :

- développer l'offre de bus « à haut niveau de service » sur les secteurs les plus urbanisés du département (Melun, Sénart, Chelles, Montereau, Marne-la-Vallée, Meaux, Roissy) et réaliser les aménagements de voirie qui faciliteront leur circulation. Ces développements faciliteront notamment l'accès à l'emploi des Seine-et-Marnais ;
- poursuivre le cadencement du réseau « Seine-et-Marne Express », afin de mieux adapter le service aux besoins des clients, notamment le week-end ;
- faciliter la connexion entre les lignes de RER et Transilien et les futures gares du métro du Grand Paris-Express, anticiper le rabattement vers les futures gares (Noisy Champs, Chelles, le Mesnil-Amelot, Vert de Maisons, Bry-Villiers-Champigny) par une adaptation des réseaux de bus, afin de maximiser l'accès des Seine-et-Marnais aux zones d'emplois et aux équipements de la métropole francilienne.

En complément de ces réseaux structurants, l'offre de transports à la demande (TAD) joue un rôle de proximité déterminant, particulièrement dans les territoires ruraux. Leur importance doit être valorisée et leur développement soutenu, comme alternative à la voiture individuelle. Ces services ont également un rôle important à jouer pour les personnes peu mobiles (jeunes, seniors, personnes isolées), pour contribuer à la vitalité des villages et au maintien des seniors à domicile.

En ce sens, l'offre de service sera organisée pour faciliter les rabattements vers les gares et les grands équipements publics ou pôles de services. Les nouveaux services et usages numériques (réservation sur smartphone, information en temps réel, etc.) offrent des perspectives importantes pour faciliter l'utilisation de ces réseaux : ils seront encouragés et soutenus.

Les transports scolaires représentent enfin un volet important de l'offre de transports de proximité. Le service proposé sera adapté et la qualité renforcée. Une attention est particulièrement portée à la tarification avec la diminution des tarifs « Scol'R » et « Imagin'R », notamment pour les collégiens.



Un réseau qui ne cesse de s'améliorer avec l'électrification prochaine de la ligne P

S'ENGAGER POUR LA VIE QUOTIDIENNE DES SEINE-ET-MARNAIS



Pouvoir structurer un réseau reliant l'ensemble du territoire grâce au Seine-et-Marne Express



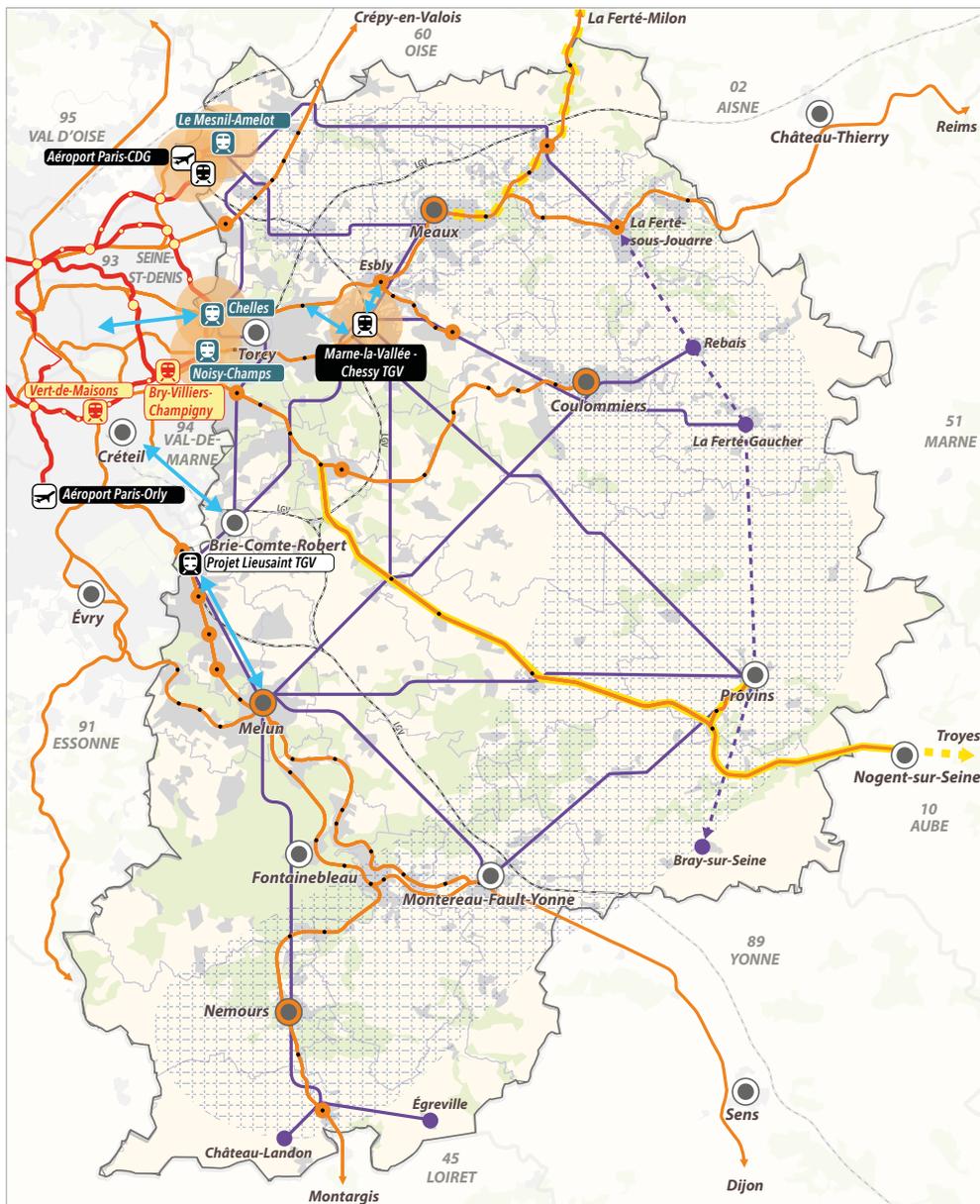
LE RÉSEAU SEINE-ET-MARNE EXPRESS

Le réseau des lignes Seine-et-Marne Express (SME) constitue un moyen efficace de déplacement vers des pôles stratégiques du Département. Elles irriguent le territoire en complément de l'offre ferrée et constituent de véritables enjeux d'aménagement. Soucieux de l'amélioration de l'offre au plus près des besoins exprimés par les acteurs locaux, le Département s'attache à soutenir, tant d'un point de vue financier que d'un point de vue technique, l'exploitation des 14 lignes Seine-et-Marne Express, financées par Île-de-France Mobilités.

Dotées d'une fréquence et d'une amplitude horaire attractives, ces lignes sont empruntées quotidiennement par plus de 30 000 voyageurs (données 2019). Grâce à son ingénierie locale, le Département accompagne les réflexions sur le développement de l'offre. Ainsi, la dernière ligne SME n° 7 créée entre Provins et Montereau, qui était attendue de longue date par les usagers, voit son niveau de fréquentation en constante augmentation.



LES MOBILITÉS DU QUOTIDIEN : ADAPTER L'OFFRE DE TRANSPORTS



Affirmer l'attractivité de la Seine-et-Marne au sein de la Région Métropole

Anticiper l'arrivée du Grand Paris Express (GPE) :

—●— Mettre en œuvre le projet de réseau GPE

🚉 Aménager les gares d'interconnexion en pôles multimodaux

🚊 Aménager les gares d'interconnexion hors Seine-et-Marne avec le réseau départemental

Assurer l'accessibilité des principaux sites d'activités économiques :

● Renforcer les liaisons de transport collectif vers les pôles de 1^{er} rang (Paris CdG, Disneyland, gares TGV et du GPE...)

🚉 Projet de création de la gare Lieusaint TGV

Faciliter les mobilités du quotidien par l'adaptation de l'offre de transports

▬ Électrification de lignes (en cours ou en projet)

➡ Renforcer et développer l'offre de bus à haut niveau de service et les aménagements de voirie en faveur des bus

—●— Conforter le réseau de bus Seine et Marne Express

● Aménager les pôles « gares » hors GPE

🚉 Soutenir et développer les transports à la demande « nouvelle génération »

Armature territoriale

● Polarité principale

Réseau de transport en commun

🚉 Gares TGV

✈️ Aéroport international

--- Réseau LGV

—●— Réseau RER et Transilien et gares existantes



Réalisation : CAMPUS Développement - Juin 2020
Fond de plan : IGN / Sources : CD77 SIG - Ingerop



S'ENGAGER POUR LA VIE QUOTIDIENNE DES SEINE-ET-MARNAIS

ENGAGER UNE DÉMARCHÉ GLOBALE EN FAVEUR DE LA SANTÉ



Renforcer l'offre de soins sur l'ensemble du territoire, une priorité pour les années à venir

La santé constitue une autre priorité majeure, tant pour les Seine-et-Marnais que pour ceux qui envisagent de s'installer dans le département. Porter une ambition forte dans ce domaine est donc essentiel pour la qualité de vie des habitants et l'attractivité du territoire.

Cette ambition doit s'entendre dans une approche large des politiques de solidarités dont elle constitue le cœur. Le Département mobilisera des moyens importants dans les domaines de compétences qui sont les siens. Il s'engagera également auprès de l'ensemble des acteurs des solidarités pour promouvoir l'émergence de services et équipements adaptés aux spécificités de la Seine-et-Marne.

En premier lieu, **l'objectif est de veiller à faciliter l'accès aux soins**, source de profondes inégalités sociales et territoriales. En 2018, la Seine-et-Marne comptait en effet seulement 268 médecins pour 100 000 habitants (toutes spécialités confondues). Dernier département francilien en la matière, il est également très mal classé au plan national (98^e rang). Derrière ce constat alarmant se cache un chiffre, celui de la balance déficitaire des médecins : chaque année en moyenne, 75 médecins cessent leur activité en Seine-et-Marne, contre seulement 25 qui s'y installent.

Pour inverser cette tendance et après une phase de diagnostic approfondie, le Département a engagé en 2020 un **véritable plan de reconquête de l'offre médicale**, qui demandera du temps, de l'énergie et des moyens conséquents dans les prochaines années.

La priorité consiste à favoriser la mise en place d'organisations nouvelles et dynamiques, mobilisant tout d'abord les professionnels de santé et plus largement

l'ensemble des acteurs locaux, notamment les communes et intercommunalités.

D'ores et déjà, le Département prévoit d'intervenir par la **création de maisons de santé départementales** ; de nombreuses initiatives ont vu le jour ou sont en cours de développement pour la création de maisons de santé pluridisciplinaires. D'autres pistes seront soutenues pour développer les partenariats avec le système hospitalier, assurer la continuité des soins ou encore favoriser le développement de la télémédecine, qui a d'ailleurs connu un essor considérable avec la crise sanitaire. Le Département de Seine-et-Marne est le premier Département **d'Île-de-France** à installer le dispositif. La première cabine est installée à Chelles et devrait être opérationnelle en septembre 2020. Demain, de nouvelles relations pourraient être nouées avec les établissements hospitaliers des régions limitrophes – et notamment l'hôpital de Reims – pour offrir aux étudiants en médecine originaires de Seine-et-Marne de nouvelles opportunités professionnelles.

Ces différentes initiatives et perspectives prendront leur pleine dimension grâce à une coordination renforcée des acteurs intervenant sur le territoire.

Cette nécessaire coordination suppose de replacer la santé comme un sujet transversal au cœur des politiques de solidarités, tant sociales que médico-sociales. Ainsi le Département souhaite, en tant que facilitateur et fédérateur, poursuivre par-delà ses compétences propres, des politiques volontaristes de prévention et de soutien en faveur de **la petite enfance**, notamment en matière d'accompagnement à la parentalité ou encore de **protection de l'enfance**.

Si la Seine-et-Marne connaît une forte dynamique démographique, sa population est également marquée par le vieillissement. Dans ce domaine, **l'anticipation est essentielle pour accompagner le vieillissement et retarder les situations de dépendance**. Le Département poursuivra, avec ses partenaires, ses actions en matière de sensibilisation, de prévention et d'accompagnement, notamment en promouvant, par exemple, l'utilisation des nouvelles technologies pour garantir le lien social et rompre l'isolement.

Cette préoccupation de la prévention et de l'accompagnement se retrouve dans les politiques en direction des plus démunis et vulnérables. Le Département agit aux côtés des acteurs de la cohésion sociale et notamment du tissu associatif, afin de répondre par une prise en charge globale de la personne accompagnée, lui permettant ainsi d'aller vers le chemin de l'autonomie et de l'insertion sociale et professionnelle.

Enfin, cette approche transversale des solidarités accorde une attention particulière **aux problématiques de l'habitat et du logement**, centrales dans les perspectives d'épanouissement social et professionnel. Le logement est en effet une priorité pour les Seine-et-Marnais désireux de bénéficier d'espaces plus abordables et confortables. Dans ce cadre, le Département engage l'élaboration de son schéma départemental de l'habitat.

Les politiques départementales poursuivront ainsi **deux axes de travail plus spécifiques** : la rénovation du parc privé (pour l'adaptation à la perte d'autonomie et pour la rénovation énergétique afin de prévenir les situations de précarité et améliorer le confort de vie) et l'accès au logement pour les Seine-et-Marnais les plus fragiles.



Accompagner les Seine-et-Marnais sur l'ensemble de leur parcours de vie, une mission-clé du Département

S'ENGAGER POUR LA VIE QUOTIDIENNE DES SEINE-ET-MARNAIS



CONTRAT LOCAL DE SANTÉ (CLS) DE PROVINS

Dans le cadre de sa politique d'attractivité médicale, le Département a souhaité s'investir dans la signature des Contrats locaux de santé (CLS) en étant un acteur proactif dans la gouvernance des politiques de santé.

Le 25 juillet 2019, l'hôpital Léon-Binet, la Communauté de communes du Provinois (CCP), l'Agence régionale de santé (ARS), la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) et le Département de Seine-et-Marne se sont ainsi engagés dans un projet ambitieux qui regroupe tous les acteurs de la santé du territoire.

Ce contrat local de santé a pour ambition de :

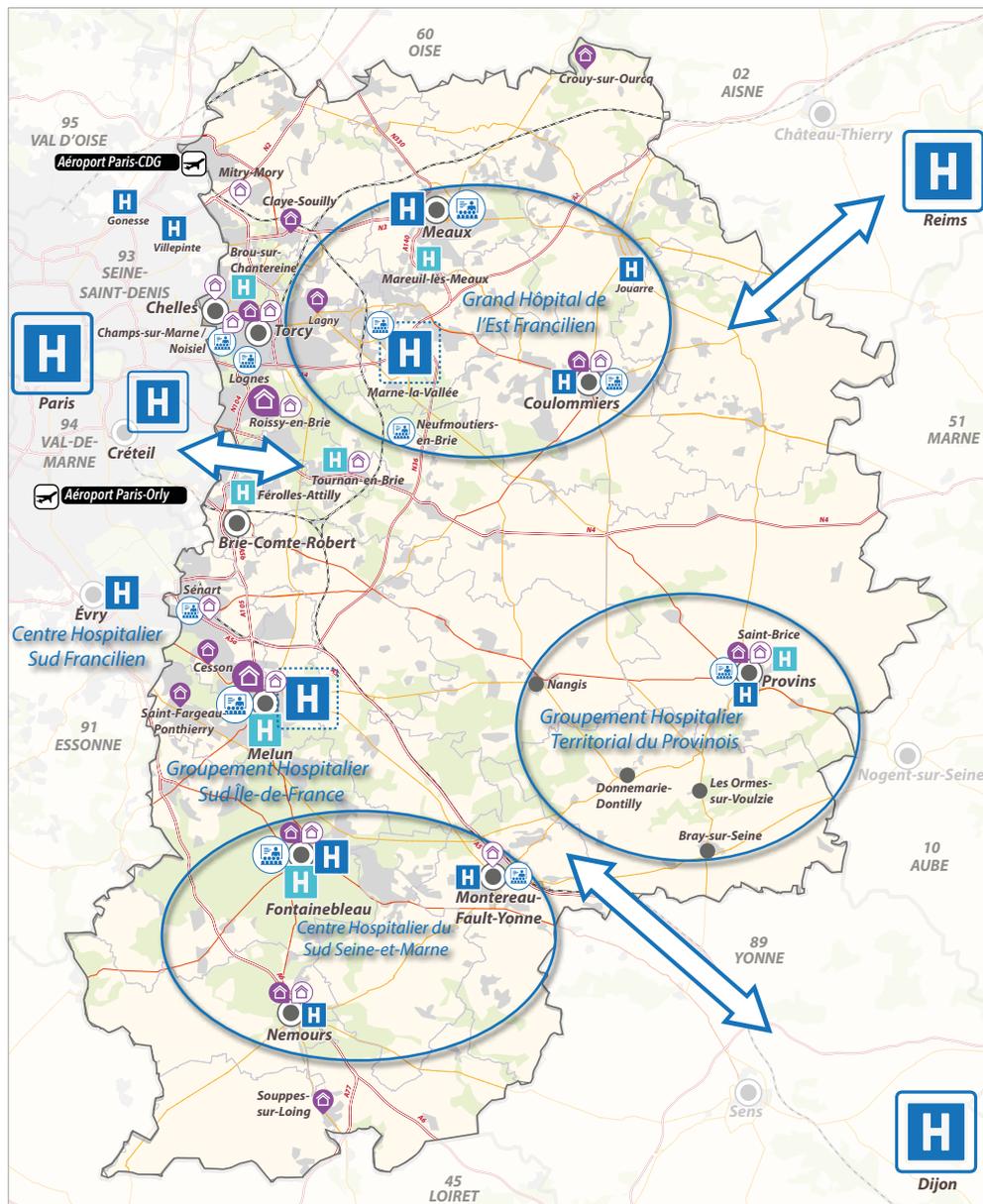
- fédérer les professionnels de santé au travers d'une coordination territoriale ;
- réaliser un centre de santé communautaire ;
- mettre en place un système spécifique de réservation médicale, en cabinet ou par téléconsultation ;
- poser les bases du Groupement hospitalier de territoire (GHT) Provins Est Seine-et-Marne.

Ce contrat vise également à renforcer la coopération avec les communes pour lutter contre l'habitat indigne, maintenir les personnes en perte d'autonomie dans leur logement et permettre la formation des acteurs de la petite enfance sur la prévention.

C'est un atout majeur pour offrir une cohérence dans les soins attendue par les habitants. La coordination et la force collective des acteurs de santé sont la condition essentielle de l'attractivité médicale.



LA SEINE-ET-MARNE, UNE OFFRE DE SANTÉ À QUALIFIER



Valoriser l'offre de santé hospitalière

- Centre Hospitalier Universitaire (CHU)
- Centre Hospitalier pouvant accueillir un CHU
- Autre Centre Hospitalier
- Clinique et hôpital privé
- Regroupement de Centres Hospitaliers et synergies
- Collaboration à développer avec les CHU voisins

Développer et valoriser les pôles de formation dédiés à la santé

- Formation médicale et para-médicale

Faciliter l'accès aux soins

- Maison de santé pluriprofessionnelle existante
- Maison Départementale des Solidarités (dont CPEF, PMI...)

Armature territoriale

- Polarité principale

Grandes infrastructures

- Aéroport
- Réseau LGV

Réseau routier

- Magistral
- Structurant d'intérêt régional
- Structurant d'intérêt départemental



Réalisation : CAMPUS Développement - Juin 2020
Fond de plan : IGN / Source : CD77 SIG - ARS - sites dédiés



S'ENGAGER POUR LA VIE QUOTIDIENNE DES SEINE-ET-MARNAIS

AMÉNAGER ET ENTREtenir LES ROUTES, SUPPORT DES MOBILITÉS DU QUOTIDIEN

L'aménagement et l'entretien des routes figurent parmi les principales compétences des départements, et cette responsabilité prend évidemment une signification majeure dans un territoire aussi étendu que la Seine-et-Marne. L'aménagement et l'adaptation des 4 300 km de routes départementales, en tant qu'infrastructures supports de nombreux déplacements quotidiens, constituent donc des enjeux majeurs. Par ailleurs, la qualité des infrastructures routières demeure pour la Seine-et-Marne un puissant levier de développement économique.

La première exigence est de **maintenir le réseau routier départemental à un bon niveau de qualité** pour le confort et la sécurité des déplacements. Outre l'entretien, il convient d'accompagner l'augmentation de besoins de déplacements en augmentant la capacité de certaines routes structurantes ou en reportant le trafic de transit que supportent certains cœurs d'agglomérations (Coulommiers, Guignes, Mormant...).

Ces contournements s'inscriront dans une démarche plus large de développement local, de requalification et de dynamisation des centres-villes et centres-bourgs.

Cette même exigence concerne le réseau des voiries nationales : le Département se mobilisera pour obtenir un plan d'urgence pour sa remise en état. De même, des financements seront sollicités pour obtenir la mise en sécurité des passages à niveaux prioritaires.

Enfin, **la sécurité des déplacements quotidiens** passe également par l'aménagement du réseau à travers différentes actions (sections d'approche d'agglomération limitées à 70 km/h, carrefours giratoires, traversées piétons/cycles...) ou par la mise en place de signalétiques de sensibilisation des conducteurs (traversées d'animaux...). L'information en temps réel des usagers du réseau départemental sera également renforcée (météo et viabilité hivernale notamment).



L'entretien régulier du réseau routier, une compétence-clé du Département



RÉALISATION DU CONTOURNEMENT DE GUIGNES (RD619)

La RD619, ancienne route royale, fait partie des liaisons structurantes du département permettant notamment l'accès à l'A5 et à l'A4 pour le centre seine-et-marnais. Elle a vu son trafic augmenter régulièrement au fur et à mesure du développement urbain et économique de ce secteur, phénomène qui sera accentué par les projets à venir à l'est de Guignes. Aujourd'hui, le centre-ville de Guignes se trouve saturé par un trafic de plus de 10 000 véhicules par jour, avec de très nombreux poids lourds, dont la majeure partie ne fait que transiter. Afin de remédier à cette situation, qui nuit au cadre de vie des habitants de la commune, et de redonner fluidité et sécurité pour tous, le Département engage la réalisation du contournement de Guignes.

La RD619 actuelle ne pouvant pas être aménagée dans la traversée de Guignes, en raison de l'incompatibilité entre son rôle d'axe structurant du développement du secteur et la sécurité ainsi que la qualité des espaces publics pour les habitants, une nouvelle voie de plus de 5 km sera créée au sud de la commune. Elle permettra de garantir une bonne connexion avec les axes nationaux, notamment la RN36 qui est un axe majeur du territoire. Aujourd'hui, les dossiers réglementaires sont en cours, en vue de l'enquête publique. Le chantier débutera en 2021.



LA SEINE-ET-MARNE, UNE ATTRACTIVITÉ À CONFORTER EN ADAPTANT LE RÉSEAU ROUTIER PRINCIPAL



Adapter et compléter le réseau routier principal

-  Aménagement du réseau magistral (augmentation de capacité, sécurisation, ouverture aux modes alternatifs...)
-  Aménagement du réseau structurant (sécurisation, augmentation de capacité, confort de vie locale...)
-  Aménagement de liaison
-  Contournement d'agglomération à l'étude
- Aménagement de stations multimodales pour favoriser le covoiturage
 -  Stations déjà réalisées
 -  Stations en cours d'aménagement
 -  Stations en projet

Armature territoriale

-  Polarité principale
-  Polarité secondaire

Réseau routier

-  Magistral
-  Structurant d'intérêt régional
-  Structurant d'intérêt départemental

Autres infrastructures

-  Aéroport international
-  Réseau hydrographique



Réalisation : CAMPUS Développement - Juin 2020
Fond de plan : IGN / Sources : CD77 SIG - cahier mobilité - Direction des transports



S'ENGAGER POUR LA VIE QUOTIDIENNE DES SEINE-ET-MARNAIS

VALORISER LE COMMERCE DE CENTRE-VILLE

La qualité de vie au quotidien pour l'ensemble des Seine-et-Marnais induit un « *bien vivre en ville* » qui dépend généralement d'une mixité urbaine alliant une offre harmonisée de services, de logements et de commerces de centre-ville. Cet équilibre est aujourd'hui difficile à atteindre en raison du phénomène de dévitalisation des commerces de centre-ville, avec ses conséquences sur la vacance des locaux, l'emploi local et plus largement les conditions de vie des habitants.

En effet, le développement de zones commerciales en périphérie des villes depuis la fin des années 1960 a bousculé les comportements et modes de consommation, impactant notamment les modes d'urbanisation et les déplacements. Aujourd'hui, ces zones commerciales sont à leur tour victimes d'une certaine désaffection en raison du développement du e-commerce, qui connaît une croissance exponentielle ces dernières années. On observe ainsi, en parallèle du phénomène de désertification des centres villes, le développement de nombreuses friches commerciales en périphérie des villes.

Certaines tendances contemporaines (développement des circuits courts, recherche de meilleure qualité des produits, quête de lien social...) révèlent cependant un certain retour du commerce indépendant de proximité, non seulement dans les métropoles mais également dans les villes moyennes, comme cela a pu s'observer durant la crise sanitaire.

La crise a également révélé que le numérique pouvait offrir des solutions pour soutenir l'activité du commerce de proximité, qui retrouve une place de choix dans les pratiques des habitants.

Les centres-villes apparaissent donc comme des espaces de lien social, d'animation et de rencontre. **Leur réinvestissement commercial constitue un objectif central de la politique de reconquête urbaine que le Département souhaite accompagner.**

De même, la problématique des zones périphériques et périurbaines est également à prendre en compte. Elle concerne non seulement la création de nouvelles zones commerciales, aujourd'hui remise en cause, mais également la question des zones vieillissantes ou en friche dont l'avenir est incertain : l'enjeu est alors de les rénover et de les redynamiser pour éviter la fermeture de certaines enseignes, voire de les requalifier en nouvelles activités ou logements.

Le Département souhaite donc contribuer à une vision stratégique sur le développement commercial, notamment compte tenu du développement encore prévu dans les villes nouvelles.

Plus largement, le Département entend s'engager aux côtés des intercommunalités et des communes pour les accompagner dans leur stratégie de revitalisation des centres-villes. Cette stratégie pourra s'inscrire dans un cadre d'attractivité plus global, incluant notamment des opérations en matière d'habitat, d'aménagement urbain, de mobilités, contribuant ainsi à l'amélioration des conditions de vie des habitants et à la transition écologique.



La vitalité commerciale des centre-villes, tels que celui de Melun, est un gage de qualité de vie pour les Seine-et-Marnais

PERMETTRE À TOUS LES SEINE-ET-MARNAIS D'ACCÉDER À DES ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS DE QUALITÉ

Répondre aux besoins quotidiens des Seine-et-Marnais repose aussi sur la capacité de l'ensemble des acteurs locaux à proposer une offre d'équipements de proximité de qualité et accessibles. C'est pourquoi le Département intensifiera son action dans ces domaines, avec l'objectif majeur de faire disparaître « les zones blanches ».

LA LECTURE PUBLIQUE, MAILLON ESSENTIEL DES POLITIQUES CULTURELLES

En ce qui concerne la lecture publique, l'objectif prioritaire est d'assurer un même niveau d'accès pour l'ensemble des Seine-et-Marnais. La création d'équipements sera encouragée pour achever la couverture départementale en médiathèques : un appui sera fourni pour l'aménagement

et l'équipement des médiathèques et bibliothèques, et ainsi soutenir le développement de leurs activités. Des actions de communication seront également menées, afin de mieux faire connaître l'offre de lecture publique sur le département et sensibiliser les publics. Ainsi **les médiathèques sont-elles appelées à devenir le maillon essentiel des politiques culturelles au sein des territoires.**

À travers les médiathèques, l'action du Département souhaite **répondre pleinement à la diversité des besoins des habitants** en soutenant la richesse de la vie culturelle des territoires : développement des politiques culturelles, éducatives et sociales (notamment en direction des jeunes enfants, des collégiens), réduction de la fracture numérique (accès aux ressources, appui aux projets, etc.).

La Médiathèque départementale accompagnera les médiathèques territoriales dans la conception et la mise en œuvre de leurs projets culturels, comme laboratoire en matière d'innovation (numérique, création contemporaine ou encore valorisation des ressources), comme animatrice du réseau départemental de lecture publique, ou encore comme centre de formation adapté aux nouveaux enjeux.

Au-delà des médiathèques, l'ancrage territorial du Département continuera à s'appuyer sur le château de Blandy-les-Tours, ainsi que sur les musées départementaux. Leur modernisation sera poursuivie, tant par l'adoption de nouveaux projets scientifiques et culturels, qu'à travers l'action des archives départementales.



SCHÉMA DE LECTURE PUBLIQUE

Le schéma de développement adopté en juin 2020 conforte le Département dans son rôle d'aménageur culturel et vise à établir un équilibre territorial en matière de lecture publique. Si l'ouest seine-et-marnais est relativement bien équipé de médiathèques répondant aux besoins de culture et d'information des citoyens, le maillage se distend à l'est et au sud du département. Des « zones blanches », pas ou peu équipées, subsistent, tels que le Pays de l'Ourcq, le Val Briard, les Deux Morin, le nord du Provinois, la Bassée-Montois, le Pays de Nemours ou la partie ouest du Gâtinais Val-de-Loing, et le département est encore peu

structuré en réseaux intercommunaux. L'enjeu est donc d'inciter, à l'appui de ce schéma, les collectivités locales concernées (EPCI et communes) à construire une offre de qualité.

Pour parvenir à cet objectif, le Département revisite sa politique contractuelle, afin de renforcer son accompagnement financier en investissement, en particulier dans les zones blanches. Le Département soutient la construction, l'extension et la restructuration de médiathèques et aussi la création d'équipements innovants hybrides et multiservices, de CDI de collèges ouverts au public ou de médiathèques temporaires.

Et parce qu'un bâtiment n'est pas tout, aussi adapté et accessible soit-il, une aide à l'emploi est mise en place à destination des EPCI ou, à défaut, des communes (poste incluant une dimension de coopération intercommunale), ainsi qu'un contrat départemental lecture permettant la réalisation de projets croisant médiathèques, acteurs culturels, éducatifs, sociaux ou numériques.

Au-delà des aides financières, une expertise technique adaptée à chaque territoire est apportée à travers les services d'ingénierie proposés par la Médiathèque départementale.



S'ENGAGER POUR LA VIE QUOTIDIENNE DES SEINE-ET-MARNAIS



FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE POUR TOUS

En ce qui concerne la pratique sportive, les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 ouvrent des perspectives importantes pour la Seine-et-Marne, avec la réalisation de nouveaux équipements qui constitueront un héritage précieux pour l'avenir du territoire.

Il s'agit aussi d'un formidable élan pour l'ensemble des acteurs, et notamment le tissu associatif, que le Département continuera de soutenir avec force. D'ores et déjà, l'appel à projets « Paris 2024 – Team 77 » a permis d'impliquer les communes et intercommunalités et l'ensemble des acteurs du mouvement sportif.

En complémentarité de ce soutien aux collectivités, et au-delà des Jeux olympiques et paralympiques, cet appel à projets permettra également de **favoriser le développement des sports de nature**, par le soutien aux projets d'intérêt stratégique départemental, tels que celui porté par la Fédération française de canoë-kayak à Vaires-sur-Marne. **L'accompagnement des centres de préparation aux Jeux** sera également l'un des grands objectifs poursuivis par ce dispositif, tout comme le **développement des projets d'intérêt local** pour promouvoir l'installation d'équipements de qualité sur l'ensemble du territoire.

Le Département entend en effet poursuivre sa politique de **création et de renouvellement d'équipements** pour permettre une pratique sportive diversifiée et accessible. Cette politique entre pleinement dans les compétences de la collectivité en matière de construction et d'équipements des collèges : sur ce point, la programmation établie à l'horizon 2030 sera mise en œuvre.

Le Département souhaite enfin développer un axe de travail ambitieux et novateur en soutenant la réalisation d'équipements structurants sur les territoires seine-et-marnais. À cet égard, **la couverture du territoire en équipements aquatiques apparaît comme un enjeu pour l'apprentissage de la natation**. Aujourd'hui, le département compte 54 piscines qui permettent une pratique diversifiée des activités aquatiques.

Un travail précis d'analyse des besoins sera engagé dans cette perspective. La proximité et l'accessibilité depuis les collèges feront l'objet d'une attention particulière.



AMÉNAGEMENT ET RÉHABILITATION DU STADE ÉQUESTRE DU GRAND PARQUET

Outre l'accueil des épreuves de canoë-kayak et d'aviron lors des JO 2024 sur le futur stade nautique olympique de Vaires-sur-Marne, de nombreuses collectivités seine-et-marnaises ont souhaité s'inscrire dans cette dynamique en proposant des projets d'équipements tout en postulant à l'obtention du label « Terre de Jeux », cosigné par le Département et le Comité d'organisation des jeux en novembre 2019.

Ainsi, le Pays de Fontainebleau s'est projeté dans cette démarche avec notamment un projet d'aménagement et de réhabilitation du stade équestre du Grand Parquet.

Grâce à la mobilisation de plusieurs dispositifs, contractuels ou spécifiques, et également aux différents partenariats mis en œuvre, une véritable synergie s'est créée autour des investissements départementaux liés à ce projet. Ainsi, l'ensablement du Petit Parquet, la réfection du Spring Garden pour l'échauffement, l'amélioration des circulations, les boxes complémentaires et les aménagements globaux pour l'accueil du public et des cavaliers avec leurs montures, permettront de porter le site vers un gabarit olympique. Ce projet multipartenarial (commune, intercommunalité, Centre National des Sports de la Défense et Département) contribuera ainsi au rayonnement du Pays de Fontainebleau et, plus largement, du sud seine-et-marnais.







INNOVER EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

INNOVER EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Face aux défis actuels du changement climatique et aux bouleversements de plus en plus apparents de la biodiversité, l'affirmation d'une conscience environnementale commune et de la nécessaire transition écologique n'est plus à démontrer.

Cette exigence et cette aspiration à un mode de développement respectueux de notre environnement sont partagées par les Seine-et-Marnais, comme l'ont montré les consultations menées dans le cadre de la démarche de marketing territorial : ces derniers ont exprimé nettement leur **volonté d'accélérer la transition en faveur d'une Seine-et-Marne plus durable, plus verte, plus autonome sur le plan énergétique et alimentaire**, attentive à la préservation de ses ressources, dans la logique, déjà exprimée en introduction, d'un certain « *ménagement du territoire* ».

De fait, à travers la variété de ses territoires urbains et ruraux, la Seine-et-Marne constitue déjà, et doit de plus en plus devenir, un véritable laboratoire de la transition écologique. Sa sensibilité aux aléas climatiques, l'importance des déplacements (en particulier l'usage de la voiture individuelle), les contraintes de la gestion des déchets, les formidables opportunités que représentent son potentiel de développement et d'aménagement, ainsi que la créativité et l'énergie des acteurs locaux, invitent en effet à s'inscrire avec force et conviction dans cette transition.

L'innovation dans la transition écologique constitue à la fois une contrainte et une opportunité, et c'est de cette double dimension que le Département souhaite se saisir, en partenariat avec les communes et intercommunalités

du territoire. Comme d'autres territoires, la Seine-et-Marne est en effet régulièrement confrontée aux aléas climatiques, aux conséquences des différentes formes de pollution, aux contraintes urbanistiques... Mais l'adaptation à ces défis représente une réelle source de développement de solutions innovantes et de réinvention des modes de vie et des usages, qui en tant que telle participe pleinement à l'ensemble des axes du présent cahier thématique. L'innovation dans la transition écologique est en effet au service, non seulement des enjeux environnementaux, mais également de la qualité de vie et de l'attractivité du territoire départemental.



Une mosaïque de paysages, un écosystème et de grands espaces à préserver

FAIRE FACE AUX ALÉAS, PRÉSERVER NOS RESSOURCES

Le territoire départemental est confronté de manière récurrente à des aléas climatiques (sécheresse, inondations...), qui tendent désormais à devenir la norme. Face à ces événements, le Département a su ces dernières années réagir rapidement pour venir en aide aux populations et territoires sinistrés.

Ce fut le cas lors des crues exceptionnelles de 2016 et de 2018, à travers la mise en œuvre d'un **fonds d'aide exceptionnelle intitulé « Seine-et-Marne Entr'aide »** (près de 900 000 € mobilisés) à destination des communes et intercommunalités pour répondre à leurs besoins urgents. Plus récemment, la crise du Covid-19 a prouvé la capacité du Département à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour assurer la continuité de son activité, soutenir les populations les plus vulnérables, fournir en masse des équipements sanitaires et préparer un plan de relance de l'économie départementale.

Cette gestion de crise est révélatrice du rôle que joue le Département en tant qu'acteur fédérateur, facilitateur et ensemblier du territoire.

Mais au-delà de la gestion immédiate de ces crises, les collectivités doivent s'organiser, dans le respect de leurs compétences respectives, pour mieux identifier les zones d'expansion des crues, les zones humides à la fois véritables éponges naturelles et puits de biodiversité et de carbone, protéger en conséquence les zones d'habitation et de vie, ou encore organiser la valorisation agricole des surplus d'eau en périodes de crue hivernales (retenues colinéaires) et développer les activités agricoles économes en eau comme les cultures de chanvre. **Le Département de Seine-et-Marne agit de longue date en la matière par l'élaboration d'un plan départemental de l'eau (PDE), dont le 3^e plan couvre la période 2017-2024.**

La gestion de la forêt constitue également un enjeu de première importance. Alors que la forêt domaniale est gérée par l'ONF, la gestion des forêts privées peut être améliorée par des actions de sensibilisation des propriétaires. Par ailleurs, la diversification des essences peut s'avérer un moyen efficace de lutter contre les effets de la sécheresse, qui ont touché les forêts du territoire. Mais la gestion forestière, c'est également la promotion forte de la valorisation de la ressource bois, comme partie intégrante du processus de transition écologique. Le Département peut se positionner en animateur de ces politiques et en catalyseur des bonnes pratiques en la matière.

La résilience des territoires, c'est également **la protection de la ressource en eau**, enjeu fondamental de la durabilité de notre écosystème. L'ensemble des acteurs (agriculteurs, collectivités, industriels et grand public) est concerné par les actions à mener en matière de réduction de leurs sources de pollution.

Le développement de nouvelles pratiques agricoles peut en particulier y contribuer, via l'extension des surfaces agricoles en bio/agriculture raisonnée, le développement des cultures bas intrants (lien avec la valorisation des ressources locales), la mise en place de pâturages extensifs.

Enfin, le maintien de la biodiversité est pour sa part au cœur de l'action du Département, qui s'est engagé depuis plus de 10 ans dans une politique « *zéro phyto* » pour la gestion du réseau routier et de ses dépendances, et a également mis en place un atlas dynamique de la biodiversité entre 2005 et 2015. Il poursuit la gestion adaptée des dépendances vertes en faveur de la biodiversité : respect des cycles biologiques de la faune et la flore (fauches tardives, interventions dans les bassins et fossés hors périodes sensibles pour les batraciens...), lutte contre les plantes invasives...

Il appuiera également les communes dans leurs initiatives d'aménagement en ce sens (voir Axe 1).

La politique majeure en faveur de la biodiversité du Département est la politique des ENS, qui consiste à acquérir pour préserver, aménager et entretenir afin d'ouvrir au public des espaces naturels.

Le Département est propriétaire et gestionnaire de 22 espaces naturels sensibles ouverts au public qui s'étendent sur plus de 1 750 ha. En complément, 25 ENS communaux ont été créés à ce jour et bénéficient d'un accompagnement du Département sur demande des élus locaux.

Le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) constitue un autre outil d'accompagnement technique et financier des communes pour la protection de leur patrimoine vernaculaire (petit patrimoine bâti) et naturel.

INNOVER EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



La Bassée, un des nombreux sites naturels de la Seine-et-Marne, refuge de biodiversité



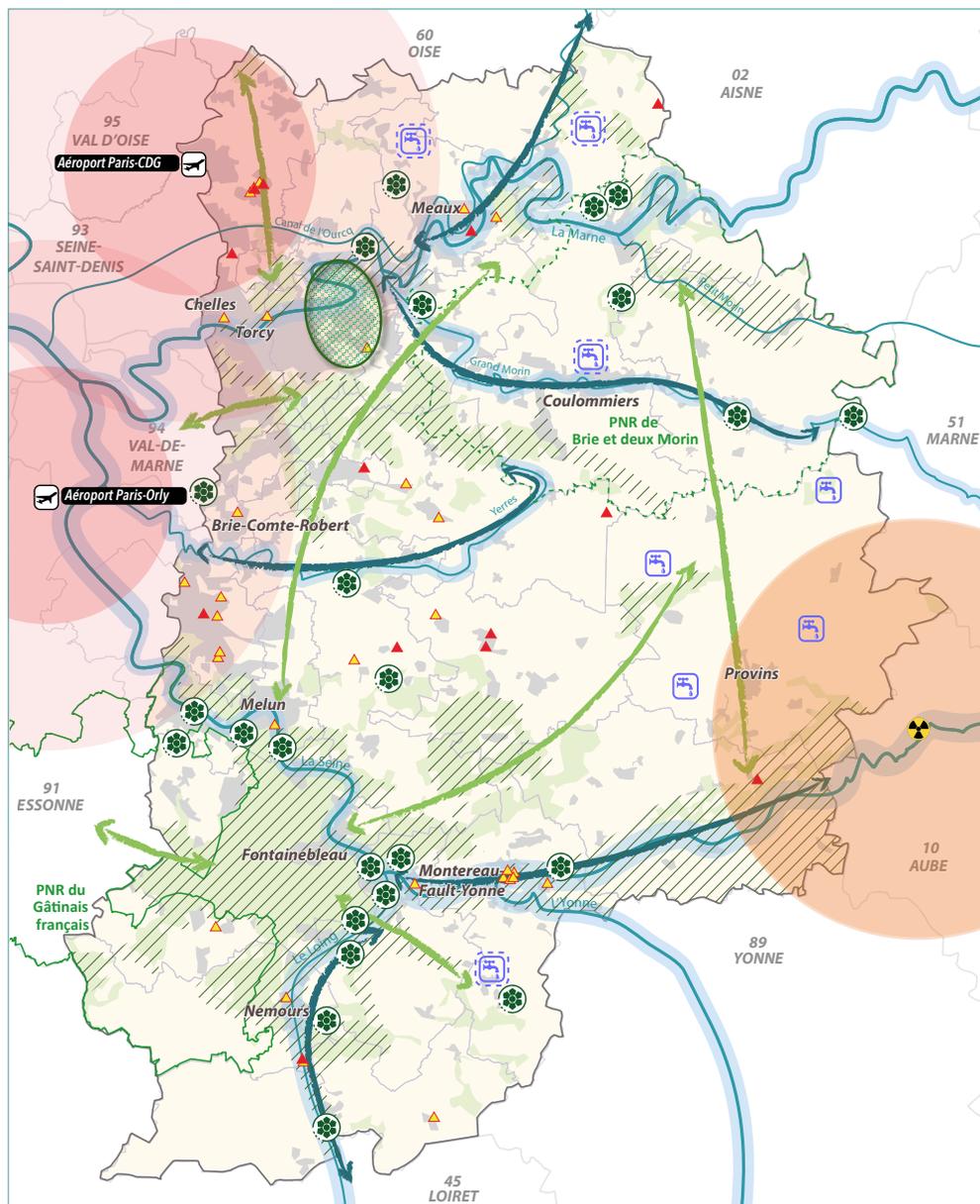
AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE DES SEINE-ET-MARNAIS

Le Département et le préfet se sont associés dès 2006 pour rendre une eau distribuée de qualité aux Seine-et-Marnais en mettant en place le Plan départemental de l'eau (PDE). Aujourd'hui, il permet non seulement un suivi des actions concernant la problématique de l'eau sur le territoire, mais il offre également une vraie synergie des différents acteurs pour répondre au problème de préservation et de qualité de la ressource. Ces réflexions et actions passent par de nouvelles démarches de protection, d'amélioration de la distribution, mais aussi dans la sensibilisation quant à l'utilisation de l'eau.

Soucieux de mettre en place des actions adaptées aux nouvelles problématiques et aux contextes locaux, le 3^e Plan départemental de l'eau 2017-2024 a évolué, notamment pour prendre en compte les impacts du changement climatique, avec des périodes de sécheresse et d'inondation plus intenses et plus fréquentes. Les acteurs se sont accordés pour créer deux nouveaux axes, l'un traitant explicitement de la gestion durable de l'eau, autour de la prise en compte des eaux pluviales, de la lutte contre les îlots de chaleur en contexte urbain ou encore contre les pertes en eau potable... Le second axe traite du risque inondation, afin de rendre les territoires plus résilients. La majeure partie de ces démarches s'appuie sur des Schémas départementaux admis par tous les acteurs et permettant la priorisation des actions.



LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE : PRÉSERVER LES TERRITOIRES ET LEURS RESSOURCES



Contribuer de manière significative au maintien de la biodiversité

- Préservation des continuités écologiques terrestres majeures
- Préservation des continuités écologiques aquatiques majeures
- Espace naturel à protéger (dont forêts, zones humides...)
- Espace Naturel Sensible (ENS) départemental ouvert au public
- Préservation du milieu forestier
- Périmètre de Protection des Espaces Naturels Agricoles Périurbains (PPEANP)

Faire face à la récurrence des événements climatiques et des risques liés à l'activité humaine

- Secteur soumis au risque inondation
- Secteur confronté à des problématiques d'alimentation en eau potable :
 - En travaux
 - En projet
- Secteur soumis aux nuisances sonores en lien avec le trafic aérien
- Secteur soumis au risque nucléaire
- Secteur soumis aux risques technologiques et industriels :
 - Site Seveso - seuil haut
 - Site Seveso - seuil bas

Armature territoriale

Meaux Polarité principale

Réseau hydrographique

Réseau hydrographique

Parcs Naturels Régionaux

PNR existant
 PNR en projet



Réalisation : CAMPUS Développement - Juin 2020
 Fond de plan : IGN - MOS / Sources : CD77 SIG - SRCE - DREAL



INNOVER EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

AGIR POUR UNE ALIMENTATION PLUS SAIN

Pour garantir un mode de vie sain à ses habitants, la Seine-et-Marne peut compter sur un important patrimoine naturel, agricole et forestier (59 % de terres agricoles et 25 % d'espaces forestiers). Cette richesse, qui favorise un équilibre de vie entre nature et ville, doit être préservée pour les générations à venir.

Aujourd'hui et plus encore demain, la protection de l'environnement et des ressources naturelles du territoire passera par la capacité du Département et de l'ensemble des acteurs à mettre en œuvre des politiques d'aménagement de l'espace qui préservent, alliant valorisation, transformation et préservation de ces ressources.

Dans cette optique, l'agriculture est un secteur-clé, en tant qu'élément constitutif de l'identité du département mais également de son économie locale. Face aux enjeux écologiques et à une demande sociétale de plus en plus orientée vers des productions de proximité et de qualité, la Seine-et-Marne, premier département agricole d'Île-de-France, dispose d'atouts conséquents.

La diversification et l'appui à l'organisation des filières de productions, le renforcement des circuits de distribution permettront de développer ces activités de proximité, réputées « *non délocalisables* », et de répondre à la demande croissante des habitants.

Le Département favorisera donc le développement des productions agricoles raisonnées ou bio, notamment de maraîchage et de vergers, en veillant à la mise en œuvre de pratiques de cultures économes en produits phytosanitaires et en eau (voir Axe 3). Les circuits de distribution seront soutenus, particulièrement dans les zones urbaines, au travers de la mise en place de distributeurs automatiques et de la création de « *drive* » fermiers ou de boutiques de producteurs.

La restauration collective s'inscrit elle aussi dans ce mouvement et au-delà des obligations réglementaires ; l'utilisation des produits locaux sera donc encouragée. À ce titre, **la plateforme d'approvisionnement** des cantines des collèges et des lycées de Seine-et-Marne et de l'est francilien en assurant l'achat de produits locaux de qualité, permettra de sécuriser le revenu des exploitants et sera ainsi garante de la mutation vertueuse des territoires, tout en garantissant le maintien des paysages caractéristiques de la Seine-et-Marne.



Une agriculture locale riche et diversifiée qui facilite la mise en place de circuits courts



Une logique de circuit court qui peut se poursuivre jusqu'en restauration collective



PROJET DE PLATEFORME D'APPROVISIONNEMENT DES CANTINES

Le Département de Seine-et-Marne et la Chambre d'agriculture de Région Île-de-France se sont engagés, depuis 2015, dans un projet de création d'une plateforme destinée à assurer la collecte, la transformation et le conditionnement des produits locaux alimentaires. L'objectif est d'approvisionner dans un premier temps les collèges seine-et-marnais, puis les lycées de l'est francilien, en partenariat avec la Région au travers d'une société publique locale (SPL). Le projet constituera un levier important pour pérenniser l'activité agricole et dynamiser les filières locales sur le territoire. Il permettra également d'intervenir concrètement sur la qualité alimentaire des repas et l'accompagnement éducatif du jeune public. Il s'agit aussi d'un outil pour sensibiliser les enfants (et à travers eux, leurs parents) aux produits locaux, de qualité et de saison et remettre du lien entre le monde agricole et les citoyens. L'objectif à moyen terme est enfin de diminuer la part des produits surgelés et d'inciter les cuisiniers à augmenter sensiblement la part des produits frais dans leurs menus.



INNOVER EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

ACCOMPAGNER L'AMÉNAGEMENT DURABLE DES ESPACES URBAINS

L'innovation urbaine est au cœur de la nouvelle relation entre les usagers et l'espace public, renforcée par la crise sanitaire liée au Covid-19. « *Reconstruire la ville sur elle-même* » est le mot d'ordre de l'urbanisme du XXI^e siècle, afin de limiter l'étalement urbain. Le « **zéro artificialisation nette** » devient le nouvel horizon emblématique de la préservation des espaces ruraux. La Seine-et-Marne est particulièrement concernée par ce sujet, à la croisée de la préservation de ces espaces et des enjeux d'accueil des populations. Pour ce faire, les politiques publiques se doivent d'encourager la restructuration des espaces bâtis, afin de « **ménager le territoire** ».

L'utilisation des espaces urbains devra être raisonnée pour optimiser la consommation foncière pour les activités économiques. Le réemploi des bâtiments d'activités délaissés représente une opportunité qui devra être encouragée. Les opportunités de « *désimperméabilisation* » des sols devront être saisies, afin de limiter les phénomènes de ruissellement et d'inondations dans le contexte porteur du « **zéro artificialisation nette** » du Plan biodiversité 2018. Des actions pour la réduction des nuisances sonores pourront être portées et valorisées à l'occasion du Plan de prévention du bruit dans l'environnement du Département, au-delà des obligations réglementaires.

L'enjeu est également de **repenser la Ville pour l'apaiser, la rendre plus humaine et faire face aux défis du changement climatique et des risques sanitaires**. Le Département pourra soutenir les communes et intercommunalités dans leurs réflexions et projets d'aménagement favorisant la végétalisation des espaces urbains, le développement de la biodiversité, la lutte contre les îlots de chaleur, etc.

Il maintiendra notamment son accompagnement pour :

- tendre vers l'arrêt total de l'utilisation des pesticides pour l'entretien des espaces publics ;
- aménager et végétaliser les itinéraires de promenade ;
- préserver et aménager pour le public des sites naturels en périphérie des espaces urbains (espaces naturels sensibles communaux).

Le développement d'espaces d'activité collective

(jardin partagé, associatif, local de partage d'activité, etc.) peut également être un moyen de réappropriation de la ville et des espaces semi-publics par les habitants, en lien avec des modes de consommation et de production plus vertueux. Les collectivités sont nombreuses à accompagner le retour de la « *nature en ville* » dans leurs politiques d'aménagement urbain.

Au sein même des bâtiments, il peut être intéressant d'encourager l'évolution des espaces « *monofonctionnels* » en facilitant par exemple la différenciation d'occupation entre les niveaux d'un même bâtiment (rez-de-chaussée et 1^{er} étage destiné à l'activité, le reste pour de l'habitat).

L'aménagement des chemins et de leurs abords constitue une stratégie d'aménagement d'aménités qui tissent le lien entre ville(s) et campagne(s), entre paysage et patrimoine. Support d'une nature vivante, ces réseaux naturels permettent de rejoindre et de relier les grands sites naturels, constitués en premier lieu par les 22 espaces naturels sensibles (ENS) départementaux ouverts au public, les 10 ENS ambassadeurs ayant fait l'objet d'aménagements rénovés pour diversifier les usages possibles et attirer de nouveaux publics.

La Seine-et-Marne est aussi riche de son fleuve, de ses rivières et cours d'eau. Les berges de la Seine et de la Marne, notamment, sont autant d'espaces de respiration et de détente qu'il importe de reconquérir et valoriser pour le bien-être des habitants et des visiteurs. Ici aussi, les outils et démarches spécifiques existent : documents d'urbanisme, espaces naturels sensibles communaux, trames verte et bleue, etc. Les engagements dans ces démarches seront soutenus et accompagnés par le Département.

Enfin, **l'amélioration de la performance énergétique des logements** est un enjeu environnemental, climatique et social. Accompagner la réhabilitation du parc de logements relève donc de la définition et de la mise en œuvre d'une stratégie globale convergente avec les politiques de solidarités mises en œuvre ou soutenues par le Département. Elle doit permettre de lutter contre l'habitat dégradé et les « *passoires thermiques* », de faciliter l'adaptation des logements aux besoins des seniors et des personnes à mobilité réduite ou encore de favoriser la mixité et mutualisation des usages dans un même bâtiment.

Tous ces investissements s'inscriront dans l'objectif de faire de la Seine-et-Marne un territoire de liens, au service de ses habitants et de ses entreprises, sachant concilier travail et qualité de vie, au diapason des nouvelles transitions (économiques, agricoles, écologiques et numériques) et adapté à tous les âges.



ACCOMPAGNER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS SEINE-ET-MARNAIS

Depuis 2017, à travers la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV), la France s'est fixée pour objectif ambitieux la rénovation thermique de 500 000 logements par an, avec l'obligation réglementaire suivante : la mise en place de Plateformes territoriales de la rénovation énergétique (PTRE) à l'échelle des intercommunalités préférentiellement. Le Département de Seine-et-Marne a développé, avec l'appui de 6 autres acteurs, un outil clé en main à destination des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) pour répondre au besoin de rénovation thermique. Il s'agit du Service unique pour la rénovation énergétique (SURE) qui propose un accompagnement gratuit pour les habitants afin d'améliorer la performance énergétique de leur logement. Le SURE agit sur la diminution des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, la réduction de la facture énergétique des particuliers et la suppression des « *passoires thermiques* ». Cet accompagnement à la rénovation contribue également au développement de la filière du bâtiment. La Communauté de communes de Moret Seine et Loing et les Communautés d'agglomération de Paris Vallée de la Marne, Val d'Europe agglomération et de Coulommiers Pays de Brie proposent ce service depuis 2020. Le Département renforce son action en faveur de la rénovation énergétique, en devenant porteur pour la Seine-et-Marne du programme national « *Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique* » (SARE), qui débutera en 2021.



S'engager en faveur d'un habitat durable pour répondre au défi du développement démographique

AFFIRMER UNE STRATÉGIE INNOVANTE DE TERRITOIRE BAS-CARBONE

La transition écologique, c'est également la conduite d'un effort soutenu et partagé vers la diminution la plus forte possible de la consommation des énergies fossiles et de l'émission de gaz à effet de serre.

Les mobilités constituent un levier privilégié de cette stratégie et ont pour cela fait l'objet d'un cahier thématique du Département en 2018. L'effort engagé en la matière doit être poursuivi, à tous les niveaux d'action possibles.

Pour ce faire, il est opportun de **s'engager pour la promotion des modes de déplacements propres et actifs** :

- en développant les liaisons cyclables : réseau d'itinéraires de loisirs et sections utilitaires (domicile-travail, domicile-étude, rabattement vers les collèges et stations de covoiturage) ;
- en déployant des dispositifs de stationnement vélos sécurisés (notamment dans les collèges et établissements départementaux recevant du public) ;
- en travaillant à une meilleure intermodalité vélo/bus et vélo/train ;
- en valorisant les initiatives en faveur de la marche dans les déplacements quotidiens (sensibilisation, sécurisation de parcours, jalonnement, pédibus...) et en accélérant la mise en accessibilité des espaces publics et des transports en commun (réseaux ferroviaires, réseaux routiers) ;
- en mettant en œuvre des voies réservées aux transports en commun (VRTC) et des voies réservées aux covoitureurs (VR 2+) sur le réseau magistral.

Ces actions impliquent une mobilisation collective forte de chaque niveau de collectivité en fonction de ses compétences – **le Département peut jouer à ce titre un rôle de portage direct, et aussi d'appui et de coordination entre les territoires chaque**

fois que nécessaire. Ces actions sont déclinées notamment dans le Plan Vélo 77 et dans le Schéma départemental des stations multimodales de covoiturage.

En parallèle, les acteurs publics sont légitimes pour favoriser les mobilités partagées et agir pour la non-mobilité :

- en poursuivant la réalisation de stations multimodales de covoiturage (création de station et équipement sur parkings existants) ;
- en facilitant l'émergence de solutions novatrices, telles que le covoiturage dynamique⁴, le covoiturage solidaire⁵ ou l'autopartage intergénérationnel entre les personnes âgées et les étudiants ;
- en développant des pôles multimodaux sur l'ensemble du territoire (gares, bus, covoiturage, services), pour assurer les échanges entre des lignes de transport structurantes et des zones périphériques ;
- en expérimentant des hubs multimodaux autoroutiers répondant à des fonctions de correspondances (gare routière, parking), mais aussi en développant des services, voire des activités tertiaires ;
- en réalisant des parcs relais en entrée d'agglomération couplés avec une offre multimodale (bus à fréquence élevée, covoiturage et autopartage, vélo en libre-service) ;
- en encourageant la non-mobilité, par le télétravail, et la mobilité maîtrisée par le développement des espaces de coworking notamment à proximité des gares, à partir du « *bond en avant* » quantitatif et qualitatif que la crise sanitaire a imposé de force et sur lequel il convient de capitaliser ;
- en mettant à disposition les données publiques permettant de favoriser l'innovation et l'émergence de nouveaux services de comodalité (applications à créer).

La mobilité de demain, c'est également **l'expérimentation des routes intelligentes** et la préparation de l'arrivée des véhicules connectés et autonomes. Les collectivités ont toute leur place dans l'appui de ces innovations.

L'exploitation de la voie d'eau comme support majeur des transports, du fret et du développement touristique mérite également de faire partie intégrante de la stratégie des acteurs publics et privés. Concrètement, il s'agit d'établir, en partenariat, un schéma portuaire cohérent des voies navigables à l'amont de Paris, de promouvoir la voie d'eau et les outils de développement et d'innovation au service des professionnels. L'engagement des travaux de la mise à grand gabarit de la Seine entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine constitue à ce titre une priorité. Cette réalisation permettra de massifier le transport par voie d'eau, et ainsi de favoriser l'utilisation du fleuve pour diminuer le nombre de camions sur les routes. Cet enjeu est important quand on sait qu'un convoi fluvial de 2 500 tonnes correspond à 125 camions.

Le transport de marchandises connaît des mutations technologiques d'envergure qu'il convient d'accompagner. Les collectivités peuvent concrètement participer, en lien avec la R&D seine-et-marnaise, aux innovations notamment numériques dans le domaine du transport (« *blockchain* », cybersécurité, camions autonomes...). Elles peuvent également contribuer à faciliter les livraisons en zones urbaines (organisation des circuits, horaires, centres de distribution urbains, conciergeries, motorisation alternative...). La promotion des nouveaux métiers de la route, des besoins de recrutement du secteur sont également à prendre en compte.

⁴Le principe est de mettre à disposition des habitants un système de covoiturage en temps réel, qui permet à chacun de trouver un conducteur ou des passagers, qui participeront aux frais de transport

⁵Solution de mobilité pour accéder à un travail, une formation, un stage, une mission d'intérim, un entretien d'embauche, qui fonctionne selon les principes du covoiturage

La mise en œuvre d'une stratégie bas-carbone ne repose pas uniquement sur la mobilité, qui en constitue certes une composante fondamentale. **Les actions de valorisation de la richesse agricole en faveur de la production et de l'utilisation des ressources renouvelables font également partie intégrante de la stratégie à mettre en œuvre.** L'agriculture figure d'ailleurs parmi les filières régionales clés à promouvoir.

À ce titre, l'utilisation de matériaux biosourcés dans la construction et la rénovation de bâtiments est un axe de développement prometteur, via la valorisation des cultures bas intrants de type miscanthus et chanvre. En ce domaine plus qu'en d'autres, la notion de partenariat et de coordination entre acteurs est le maître-mot de la réussite : coopération inter-territoires, liens agriculture-recherche-industrie et plus largement développement de la filière « *ville durable* » (voir Axe 2). En matière de construction des infrastructures également, le développement de pratiques plus vertueuses (enrobés à froid...) et les expérimentations de solutions innovantes (à base de liants végétaux pour la prochaine...) doivent être encouragés et poursuivis.

Dans cette même logique, **le développement de la méthanisation est l'une des priorités du Département.**

Assumant pleinement son rôle de fédérateur, le Département pilote aujourd'hui la démarche CapMetha77, issue de la Charte partenariale du même nom, avec l'objectif d'atteindre 75 % d'autonomie en gaz à usage résidentiel à l'horizon 2030 et permettre le développement de mobilités décarbonées.

Enfin, les collectivités sont en première ligne pour s'engager massivement dans la rénovation énergétique des habitations et des bâtiments publics. Elles peuvent à ce titre compter sur le dispositif clé en main élaboré à l'initiative du Département en 2018 et déployé par Seine-et-Marne Environnement : les Plateformes Territoriales de Rénovation Énergétique (PTRE). À partir de 2021, ce dispositif sera au niveau des prestations de conseil imposées par l'État dans le cadre du Service national d'Accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE).



Peu exigeante, économe en eau et intrants, la culture du chanvre favorise la biodiversité et participe au développement de la construction durable



CONTRAT DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE INTERCOMMUNAL

Afin d'accompagner les collectivités dans tous les aspects de la transition écologique, l'État a mis en place en 2017, les Contrats de transition écologique (CTE). Les territoires de Seine-et-Marne se démarquent particulièrement en étant des pionniers de ce nouveau dispositif, puisque deux des trois CTE franciliens sont signés en Seine-et-Marne avec la Communauté d'agglomération de Grand Paris Sud et la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire. Le CTE a pour objectif d'accélérer la mise en œuvre des Plans climat air-énergie territoriaux (PCAET). Ces contrats font l'objet d'une co-construction entre l'État et les collectivités, en lien avec l'ensemble des acteurs, en particulier les entreprises. Il comprend un programme d'actions avec des engagements précis établis entre partenaires, et des objectifs de résultat qui font l'objet d'un suivi et d'une évaluation. Le Département est signataire de ces CTE, aux côtés de l'État, et de l'ensemble des organismes publics et privés (ADEME, Région, Banque des Territoires, Agence de l'eau...). Le Département entend jouer un rôle actif, notamment en apportant son expertise dans ces territoires très engagés dans la transition écologique, répondant aux enjeux de l'urgence climatique.



INNOVER EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE DE RÉDUCTION ET DE VALORISATION DES DÉCHETS

L'action des collectivités en matière de réduction et de valorisation des déchets peut intervenir à plusieurs niveaux, à commencer par les intercommunalités, gestionnaires de la compétence de collecte et de traitement, qui disposent de leviers incitatifs forts pour faire évoluer les comportements individuels. La **lutte contre les dépôts sauvages**, notamment en bordure des routes départementales, fait également partie intégrante des actions à mener, nécessitant la mobilisation de moyens plus conséquents qu'ils ne le sont aujourd'hui et une coordination avec les services de police et de justice.

La **valorisation des matériaux recyclés dans les opérations d'aménagement et de construction** constitue également un axe d'intervention fort, notamment via le levier de la commande publique et des clauses dédiées. La poursuite, par le Département, de l'utilisation des matériaux recyclés pour la construction et la réfection des routes (nombreuses expérimentations conduites sur le sujet) et le partage de ces pratiques avec les collectivités (notamment intercommunalités) pour favoriser leur généralisation en Seine-et-Marne sont à mettre en avant.

Enfin, la stratégie de réduction et de valorisation des déchets passe par **la poursuite de l'important effort de pédagogie auprès de la population et de mobilisation des habitants** sur des actions spécifiques. De nombreux EPCI se sont engagés de longue date dans des actions en ce sens, l'effort de partage des bonnes pratiques doit être poursuivi et renforcé.



La Seine-et-Marne fait partie des départements pionniers en matière de méthanisation



La préservation de nos sites naturels est l'un des principaux enjeux de notre territoire



PARTENARIAT POUR LA LUTTE CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES

La Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau mène depuis plusieurs années une politique volontariste sur la problématique des dépôts sauvages, en coopération rapprochée avec le SMICTOM⁶ de la Région de Fontainebleau. Elle a créé la charte « *Propreté en forêt et lisière* » pour une meilleure coordination opérationnelle avec ses signataires, ceci dans le but de réduire « *de façon significative le volume de déchets et détritiques à collecter* » tout en veillant à ce qu'ils soient « *collectés et traités* ». Le Département a signé cette charte et agit en coopération avec les acteurs signataires (sécurité des bords de RD, communication), notamment à l'occasion des journées « *Forêt Belle* » (week-end de nettoyage) qui se déroulent concomitamment à l'opération « *Défi pour l'environnement* » organisée par le Lions Club. Le Département, accompagné de la Région Île-de-France, est mobilisé auprès de l'ensemble des acteurs du territoire pour répondre à cette problématique, qui impacte durablement nos paysages et la qualité de vie des habitants de la Seine-et-Marne.



⁶ Syndicat mixte intercommunal de la collecte et du traitement des ordures ménagères

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

À travers ce troisième cahier thématique « *Projets de territoires* », le Département de Seine-et-Marne affirme son rôle de garant de la préservation et de l'unité du territoire. Cette nouvelle feuille de route va guider son action dans les prochaines années pour accompagner le développement de la Seine-et-Marne et de ses territoires au sein de la région capitale et avec les régions voisines.

Elle s'inscrit dans une ambition d'attractivité économique et résidentielle en conformité avec la nouvelle marque territoriale du département, « Seine-et-Marne, Vivre en grand ! », qui vise à créer les conditions permettant de valoriser le territoire et d'attirer de nouveaux publics (étudiants, entreprises, familles, médecins, investisseurs...).

Pour y parvenir, la Seine-et-Marne bénéficie de solides atouts que le Département entend mettre en valeur et renforcer dans cette feuille de route, en mobilisant ses ressources humaines, techniques et financières, en s'appuyant sur ses partenaires (collectivités, acteurs économiques, associations...) et en bâtissant de nouvelles collaborations, notamment avec ses territoires voisins.

Répondre aux défis de l'avenir grâce à un développement et un aménagement contrôlés et équilibrés du territoire : telle est la perspective passionnante dans laquelle les élus départementaux s'engagent avec force au service de l'excellence et de l'innovation pour une meilleure qualité de vie des Seine-et-Marnais.

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

Couverture

	CAUE77	P. 16	Département de Seine-et-Marne	P. 38	Département de Seine-et-Marne
	CAUE77	P. 16	CAUE77	P. 40	Département de Seine-et-Marne
	Aéroport de Paris® droits réservés	P. 18	Département de Seine-et-Marne	P. 42	Département de Seine-et-Marne
	Département de Seine-et-Marne	P. 19	CAUE77	P. 43	CAUE77
	Département de Seine-et-Marne	P. 24	Département de Seine-et-Marne	P. 44	CAUE77
	Département de Seine-et-Marne	P. 25	Département de Seine-et-Marne	P. 46	Département de Seine-et-Marne
	Département de Seine-et-Marne	P. 27	CAUE77	P. 48	CAUE77
	CAUE77	P. 27	Aéroport de Paris® droits réservés	P. 50	Département de Seine-et-Marne
	Département de Seine-et-Marne	P. 28	Département de Seine-et-Marne	P. 51	Département de Seine-et-Marne
P. 3	Département de Seine-et-Marne	P. 30	Département de Seine-et-Marne	P. 53	Département de Seine-et-Marne
P. 7	CAUE77	P. 31	Département de Seine-et-Marne	P. 55	Département de Seine-et-Marne
P. 10	Adobe Stock	P. 32	Département de Seine-et-Marne	P. 56	CAUE77
P. 12	Département de Seine-et-Marne	P. 34	Shutterstock	P. 57	Shutterstock
P. 13	Adobe Stock	P. 35	Département de Seine-et-Marne		
P. 15	CAUE77	P. 36	Département de Seine-et-Marne		

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	p. 1
Édito	p. 3
Sommaire	p. 5
Introduction	p. 6
Une stratégie de développement organisée en 3 axes	p. 8
3 axes de développement, 16 objectifs stratégiques	p. 9
<hr/>	
AFFIRMER UNE ATTRACTIVITÉ ORIGINALE AU SEIN DE LA RÉGION MÉTROPOLE	P. 11
Construire et promouvoir une attractivité économique fondée sur l'innovation et sur des secteurs clés	p. 14
Affirmer la Seine-et-Marne comme une destination touristique douce et accueillante	p. 18
Développer et valoriser l'enseignement supérieur, la formation et la recherche	p. 22
Adapter et compléter le réseau routier pour conforter l'attractivité du territoire et accompagner son développement économique	p. 24
Anticiper l'arrivée du Grand Paris Express (GPE) dans l'aménagement de chaque territoire pour en faire un facteur d'attractivité majeur	p. 26
Assurer l'accessibilité des principaux sites d'activités économiques	p. 27

<hr/>	
S'ENGAGER POUR LA VIE QUOTIDIENNE DES SEINE-ET-MARNAIS	P. 29
Faciliter les mobilités du quotidien par l'adaptation de l'offre de transports	p. 31
Engager une démarche globale en faveur de la santé	p. 34
Aménager et entretenir les routes, support des mobilités du quotidien	p. 38
Valoriser le commerce de centre-ville	p. 40
Permettre à tous les Seine-et-Marnais d'accéder à des équipements culturels et sportifs de qualité	p. 41
<hr/>	
INNOVER EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE	P. 45
Faire face aux aléas, préserver nos ressources	p. 47
Agir pour une alimentation plus saine	p. 50
Accompagner l'aménagement durable des espaces urbains	p. 52
Affirmer une stratégie innovante de territoire bas-carbone	p. 54
Développer une stratégie de réduction et de valorisation des déchets	p. 56
<hr/>	
CONCLUSION ET PERSPECTIVES	P. 58

Édité par le Département de Seine-et-Marne - Hôtel du Département - CS 50377 - 77010 Melun Cedex

Directeur de la publication : Patrick SEPTIERS

Conception : Stratéal, Calia Conseil, Campus Développement
et Département de Seine-et-Marne

Graphisme et infographie : Direction de la communication
du Département de Seine-et-Marne

Exécution et mise en page : agencezebra.com

Imprimeur : Alliance PG

Août 2020



| Le Livre blanc (1^{er} tome) :
**"Seine-et-Marne 2030 : l'Île-de-France des possibles
 #Constats & Orientations"**
 | porte les grandes orientations du Département.
 Il est l'outil stratégique pour construire
 une Seine-et-Marne innovante et attractive.
 À retrouver sur demande au 01 64 14 77 77



| Le Livre blanc (2^e tome) :
**"Seine-et-Marne 2030 : l'Île-de-France des possibles
 #Économie, Emploi & Formation"**
 | précise les principales caractéristiques
 de l'économie seine-et-marnaise et propose
 un plan d'actions multipartenaires.
 À retrouver sur demande au 01 64 14 77 77



| Le Livre blanc (3^e tome) :
**"Seine-et-Marne 2030 : l'Île-de-France des possibles
 #Mobilités"**
 | porte sur la mobilité du territoire : un enjeu
 essentiel du bien-vivre et de l'attractivité
 de la Seine-et-Marne
 À retrouver sur demande au 01 64 14 77 77

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
 Hôtel du Département | CS 50377 | 77010 MELUN | 01 64 14 77 77
 seine-et-marne.fr     